

FAIRE DE LA VOCATION MARITIME DE L'OUEST CORNOUAILLE UN LEVIER MAJEUR DE DEVELOPPEMENT



La Gestion Intégrée des Zones Côtières en appui du Schéma de Cohérence Territoriale

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

Maison du tourisme
Kermaria - BP 52041 - 29122 PONT-L'ABBE Cedex
Tél : 02 98 82 30 30 - Fax : 02 98 82 32 18
sioca@ouest-cornouaille.com
www.sioca.fr

Modifications apportées suite à la réunion
du 15/09/2011 avec la Préfecture de
Région et la Région Bretagne

Mars 2011

La péninsule de l'ouest Cornouaille s'étend sur le Pays Bigouden, le Cap Sizun et le Pays de Douarnenez, entre la pointe du Raz à l'ouest et l'agglomération de Quimper à l'est, elle regroupe 4 communautés de communes, 39 communes, 92 000 habitants.

Le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement est engagé dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de ce territoire. Il a porté, avec le soutien de l'Agence Ouest Cornouaille Développement, une démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière qui s'est révélée très positive pour avancer dans la stratégie de développement de ce secteur.

De fait, la région connaît les problématiques des pays maritimes comme celui de la pression foncière et de la place des activités primaires sur le littoral confrontée à l'avancée de l'urbanisation et du tourisme. Une prise de conscience s'est faite lors des actions de concertation engagées depuis 2006 et plusieurs problèmes sont maintenant pris en compte dans différents dispositifs qui se mettent en place : le SCOT, les 3 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Natura 2000...

Conscients que nous nous sommes concentrés jusqu'à présent sur les problématiques terrestres (urbanisme, environnement, agriculture, tourisme), **nous souhaitons aujourd'hui nous pencher sur les problématiques maritimes avec tous les acteurs concernés réunis au sein d'une commission « littoral » permanente** : pêcheurs, conchyliculteurs, plaisanciers, environnementalistes, entreprises, collectivités, scientifiques, associations...

En effet, la particularité du territoire, avec 6 ports de pêche, est la dépendance forte de la vie économique à l'activité de la pêche et à toute la filière qui s'y appuie (on considère qu'un emploi en mer génère 4,3 emplois à terre¹).

Les différentes crises subies par la pêche ces dernières années a fragilisé considérablement l'économie locale. La diminution de la ressource halieutique, le coût de l'énergie (gazole), les différents plans de sortie de flotte ont entraîné une perte des bateaux de pêche dans nos ports. **Une mutation est en cours vers le développement de la plaisance.** Par ailleurs, face à la pression de pêche qui s'exerce sur la bande côtière, la question **de la gestion des ressources halieutiques est bien également cruciale.** Une des solutions évoquées serait de diversifier les ressources par le développement des productions marines.

Les acteurs du territoire ont choisi un scénario reposant sur le caractère maritime du territoire pour envisager sa stratégie de développement pour les 15-20 années à venir.

Deux actions prioritaires émergent à court terme :

- **définir une nouvelle dynamique des ports** afin de trouver les équilibres entre la pêche et la plaisance;
- **évaluer les conditions et les limites de développement des productions marines.**

Les objectifs sont : le maintien de la pêche au cœur de l'économie, la viabilité d'un complexe portuaire performant, le développement durable d'un espace nautique ; la mise en place de filières de productions locales avec une valorisation accrue sur les marchés de proximité et des entreprises de transformation sur place.

La capacité de notre environnement à maintenir des activités de production sur le littoral est au cœur de la démarche : le respect des écosystèmes marins, la gestion des ressources halieutiques, la maîtrise des activités polluantes, la qualité de l'eau sont des éléments incontournables.

L'enjeu est très fort pour l'économie locale avec la création d'activités endogènes, traditionnelles ou innovantes, impliquant des emplois sur place. L'enjeu sociétal est également important car il s'agit de conserver l'identité du territoire avec une population et une culture maritimes marquées. Il reviendra au SIOCA, à l'AOCD, et à ses partenaires de développer la communication, la sensibilisation et l'accès aux connaissances du plus grand nombre sur les enjeux de notre zone côtière.

Les moyens demandés passent par une animation spécifique, des outils de communication et de partage des connaissances, un budget pour des études prospectives et techniques, des possibilités d'expérimenter des projets innovants...

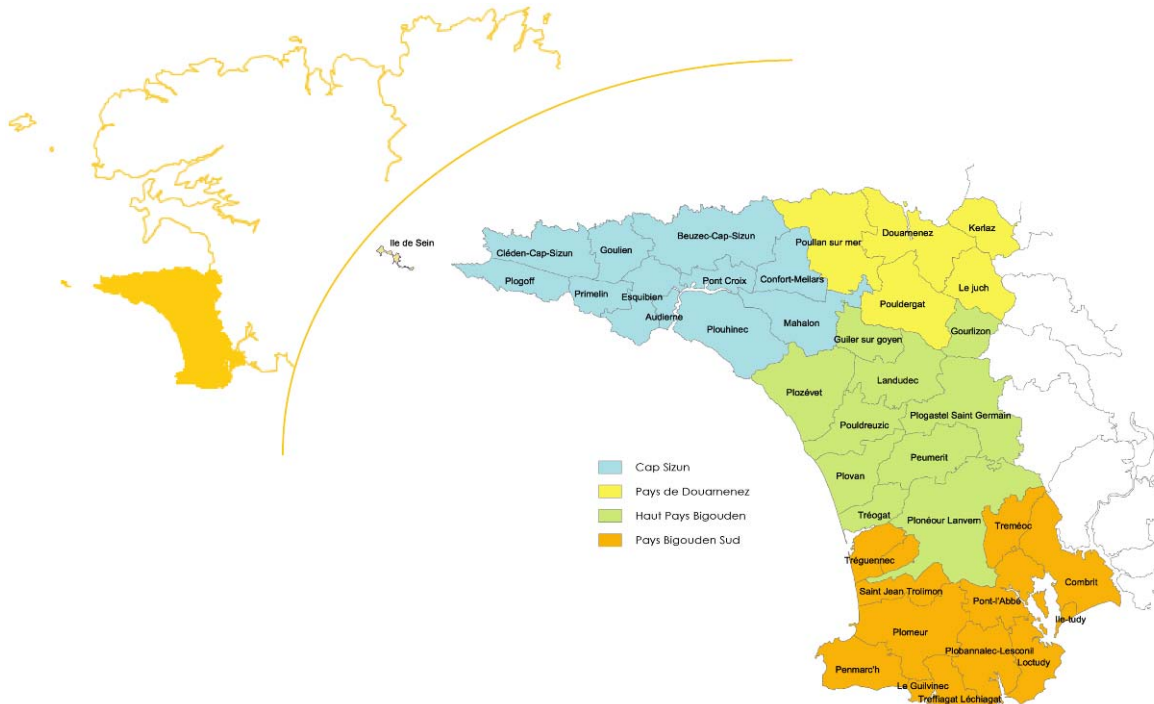
¹ Issu de l'étude réalisée par le Comité du Bassin d'Emploi de l'ouest Cornouaille.

I. LE TERRITOIRE DE L'OUEST CORNOUAILLE	7
A. UN TERRITOIRE MARITIME ET EXCENTRE	7
B. UNE GOUVERNANCE IDENTIFIEE ET RECONNUE	8
C. UN TERRITOIRE DE PROJETS	9
D. ETAT DES LIEUX ET PRINCIPAUX ENJEUX DU TERRITOIRE	11
E. LES PROBLEMATIQUES D'UN TERRITOIRE LITTORAL	28
II. LES MOTIVATIONS POUR UNE DEMARCHE DE GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES EN OUEST CORNOUAILLE	30
A. UNE PREMIERE EXPERIENCE EN 2006-2007	30
B. DES PROJETS ET DES DEMARCHES COHERENTES AVEC LA CHARTE DES ESPACES COTIERS BRETONS	30
C. UN SCOT CENTRE SUR LE CARACTERE MARITIME DU TERRITOIRE	32
D. LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)	33
E. UNE ETUDE SUR LES ENJEUX ET ATTENTES DES ACTEURS MARITIMES DE L'OUEST CORNOUAILLE	34
III. LE GROUPE PROJET – LA GOUVERNANCE	36
IV. LES 3 ACTIONS PRIORITAIRES	38
V. METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE ET PILOTAGE DU PROJET	52
A. METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE	52
B. PILOTAGE DU PROJET : LE SIOCA ET L'A OCD	52

I. LE TERRITOIRE DE L'OUEST CORNOUAILLE

A. *Un territoire maritime et excentré*

Le territoire de l'Ouest Cornouaille, à l'extrême pointe sud ouest de la Bretagne compte une population égale à 92 349 habitants en 2008, pour une superficie de 661,7 km². Il se situe à l'ouest de l'agglomération de Quimper.

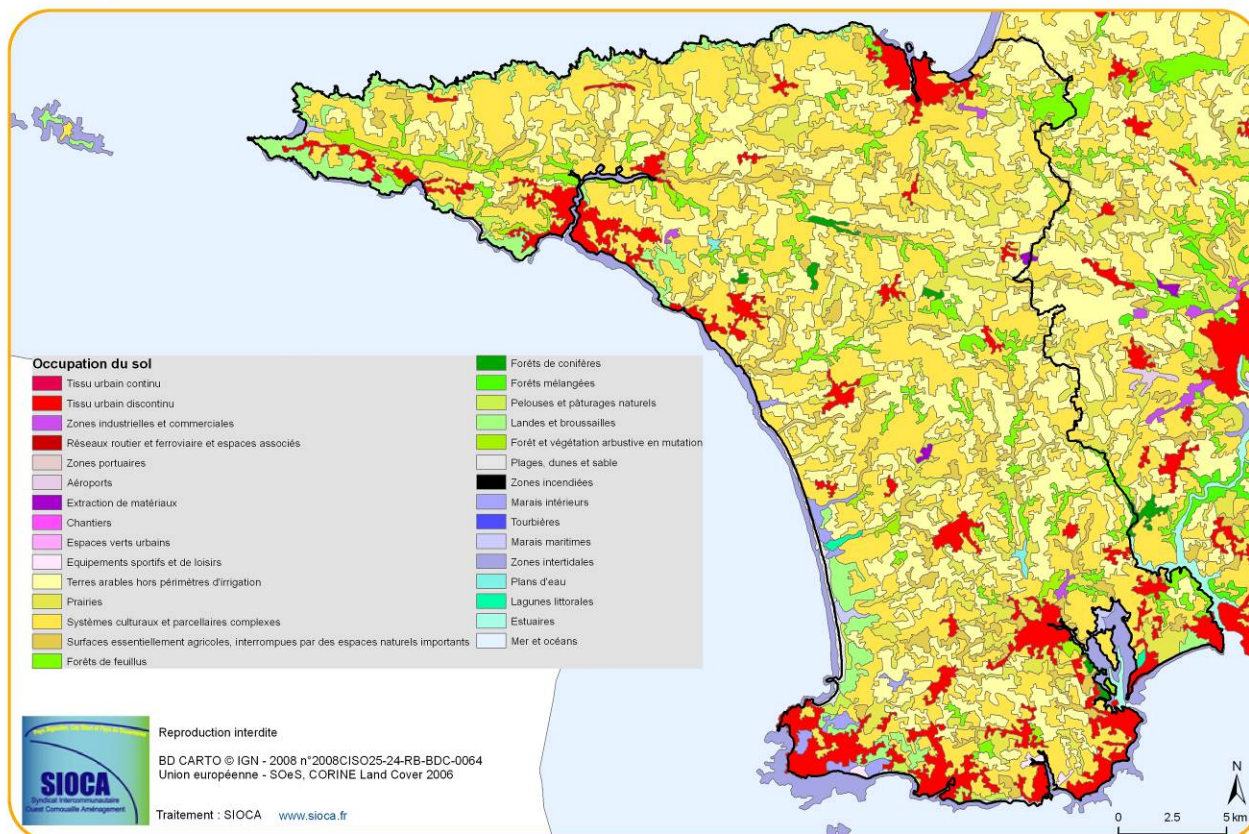


Ce territoire excentré est divisé administrativement en quatre communautés de communes et 39 communes : le pays de Douarnenez (5 communes), le Cap Sizun (11 communes), le Haut Pays Bigouden (10 communes), le Pays Bigouden Sud (12 communes) et l'île de Sein.

Il est délimité par trois façades maritimes. Au Nord, se trouve la baie de Douarnenez, à l'Ouest, la baie d'Audierne. Le sud de la zone est caractérisé par la présence des ports de pêche du quartier maritime du Guilvinec. On dénombre deux pôles urbains plus importants, à savoir Douarnenez (15 642 habitants) et Pont l'Abbé (8 523 habitants). Les paysages sont variés et exceptionnels avec l'emblématique Pointe du Raz ; une grande partie du littoral est concernée par le dispositif européen Natura 2000 (notamment la baie d'Audierne, deuxième complexe dunaire breton) ; on dénombre 16 ZNIEFF (zones naturelles d'intérêts écologiques faunistiques et floristiques). La création du Parc Naturel Marin d'Iroise en 2007 (concernant la baie de Douarnenez et l'espace maritime autour du Cap Sizun) et d'une zone Natura 2000 en mer « Roches de Penmarc'h » confirment l'intérêt environnemental de l'ensemble.

L'Ouest Cornouaille est un territoire rural, à l'écart des grands axes de déplacements, confronté aujourd'hui à des risques multiples de ruptures (cf. état des lieux) mais porté par une cohésion forte. Cette cohésion découle de plusieurs années de mobilisation régulière, parfois croisée, dans le cadre de démarches de territoire convergentes et, par définition, fortement participatives : le programme Leader, mais aussi, les missions de pays touristique, le Schéma de Cohérence Territoriale et la Gestion Intégrée des Zones Côtières (2006-2007). La façon dont ces démarches ont été appliquées sur le territoire est une des clés de compréhension du fonctionnement de l'Ouest Cornouaille et de sa pertinence comme espace de vie et de projets.

L'occupation du sol - base CORINE Land cover 2006



B. Une gouvernance identifiée et reconnue

Les démarches de développement local et d'aménagement du territoire sont portées par deux structures dont le périmètre est le territoire de l'ouest Cornouaille. Ces deux structures, basées à Pont-l'Abbé, collaborent étroitement.

Le Syndicat Intercommunaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA)

Le SIOCA, syndicat mixte fermé, a été mis en place, en novembre 2002, avec pour mission principale l'élaboration, l'approbation, le suivi et la gestion du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'ouest Cornouaille. Le SIOCA est piloté par 22 délégués communautaires issus des quatre communautés de communes le constituant.

Le volet administratif du syndicat a été confié à la Communauté de Communes du Pays Bigouden sud alors que l'Agence Ouest Cornouaille Développement (AOCD) se voyait confier le volet stratégique de mise en œuvre avec une méthode de travail imposée par la volonté forte des élus d'être les acteurs directs du schéma.

Cette appropriation s'est traduite par une méthode de travail résolument pragmatique impliquant le respect de ces principes :

- le souhait de partager un diagnostic du territoire en s'appuyant sur les acteurs locaux ;
- la volonté de mobiliser des ressources humaines locales (ou de proximité) ;
- la volonté de contribuer directement à l'élaboration du schéma ;
- le souci de tirer parti des solutions expérimentées localement et réellement adaptées au territoire.

Ces principes communs au SIOCA et à l'AOCD guident toutes les démarches territoriales menées par le SIOCA, dont les rapports de restitution sont disponibles sur le site internet www.sioca.fr

L'Agence Ouest Cornouaille Développement (AOCD) : un outil à l'écoute du territoire

L'AOCD, association loi 1901, a une mission générale de développement local qui s'est exercée, d'abord dans le domaine touristique avec la gestion des contrats de pays touristiques, depuis sa création en 1986.

Aujourd'hui, elle travaille à 4 missions essentielles :

- **le développement touristique** à travers l'accueil du public, l'information (édition de guides, calendrier des animations, site internet), la promotion (salons), l'accompagnement des porteurs de projets (montage de dossiers de subvention pour les professionnels ou les collectivités), la qualification de l'offre (développement des labels Clévacances /Gîtes de France, Tourisme et pêche, Tourisme et Handicap, écolabels etc.), la mise en réseau des professionnels (commissions, groupes de travail) ;

- **le développement culturel et patrimonial** à travers la mise en œuvre d'un schéma de découverte du patrimoine, de la professionnalisation des équipements culturels, de l'accompagnement des porteurs de projet et la mise en réseau des acteurs du patrimoine et de la culture ;

- **le développement rural** par le biais de la gestion d'un programme européen LEADER depuis 1997. Au-delà du programme LEADER, l'AOCD se charge d'intégrer notre territoire dans les politiques de développement nationales ou européennes en répondant par exemple à des appels à projets (Pôle d'Excellence Rurale,...) ;

- **l'aménagement du territoire** : Depuis 2004, l'AOCD assure une mission permanente d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du Syndicat Intercommunaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA), notamment sur la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale.

L'Agence Ouest Cornouaille Développement est gérée par un conseil d'administration de 48 membres, composé à parité d'un collège d'élus et d'un collège de socio-professionnels. Les élus sont les représentants des quatre communautés de communes du territoire, du Conseil Général et du Conseil Régional ; les socio-professionnels sont issus des chambres consulaires et des commissions thématiques.

Depuis 1986, date de sa création, l'association fonctionne ainsi sur ce mode de gouvernance participatif. Les acteurs locaux sont étroitement associés à la définition des projets, aux propositions d'actions et les décisions sont prises de façon collégiale entre le secteur public et le secteur privé.

De nombreux acteurs, notamment les collectivités territoriales, s'appuient régulièrement sur les compétences et les connaissances du terrain engrangées par l'AOCD.

C. Un territoire de projets

L'ouest Cornouaille est un territoire concerné par plusieurs politiques territoriales fortes :

- un schéma de cohérence territoriale dont la réalisation est en cours activement depuis 2005 ;
- un programme de développement rural LEADER (2008-2013) basé sur une stratégie de territoire partagée ;
- une stratégie de développement touristique.

Une animation et une coordination assurées par un seul acteur : l'Agence Ouest Cornouaille Développement fortement garante de la cohérence des différentes approches.

1. Un schéma de cohérence territoriale

Depuis 2005, l'ouest Cornouaille est engagée dans l'élaboration de son schéma de cohérence territoriale.

La méthode de travail retenue par les élus garantit cette approche participative avec :

- un recours fort et régulier aux acteurs du territoire pouvant apporter des éléments de compréhension et d'analyse du fonctionnement du territoire (administrations, chambres consulaires, universitaires,...), et pouvant apporter également des appuis méthodologiques. Cela s'est traduit, en 2005, par la réalisation des « Rencontres de l'ouest Cornouaille », série de 4 demi-journées de débat ouvert au public, préparées activement sur une mobilisation portée sur 6 mois.

- une implication régulière des élus et socio-professionnels en groupes de travail pour apporter leur expérience de fonctionnement du territoire et un éclairage direct sur les domaines qui les concernent (agriculture, pêche, tourisme, entreprises...).

Cela s'est traduit par un travail de mobilisation des élus du SIOCA, chargés de septembre 2008 à juin 2009, de préciser leur projet politique. Ce travail de définition s'est organisé par le biais de 4 groupes de travail, animés par l'A OCD sur les thématiques suivantes : habitat/foncier, mobilité/accessibilité, développement économique et environnement.

- un partage systématique avec les partenaires, habitants, représentants des territoires voisins, lors de séminaires ouverts au public.

Cela s'est manifesté par l'organisation régulière de séminaires ouverts à tous pour partager et valider les propositions d'orientation d'action émises par les élus (en février 2009 sur l'habitat et le foncier, en avril sur la mobilité et le développement économique, en juin sur l'environnement). En moyenne, 100 personnes ont été présentes à chaque fois.

La méthode adoptée par les élus a permis, à nombre d'entre eux, de s'approprier la démarche d'élaboration de SCOT et d'acquérir une culture commune en la matière.

Elle a permis également un recours ciblé au bureau d'études qui a pu bénéficier d'une feuille de route claire, d'un diagnostic, d'une définition des enjeux et sur certains sujets de choix d'orientations.

Depuis le printemps 2010, la réalisation du SCOT est confiée au bureau d'études PROSCOT, encadré par l'A OCD. La mobilisation autour du bureau d'études s'est poursuivie dans le même esprit avec des séminaires réguliers ouverts à tous (juin 2010, novembre 2010, mars 2011) et une efficacité indéniable. Après un an de travail, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en voie d'achèvement et le débat sur le Document d'Orientations et d'Objectifs engagé.

2. Un programme de développement rural

L'ouest Cornouaille a bénéficié depuis 1997 de 3 programmes LEADER successifs. Ce programme de développement rural, attribué suite à un appel à projets, est géré et animé par l'Agence Ouest Cornouaille Développement. Il permet de soutenir des projets contribuant aux objectifs stratégiques définis localement, par la mobilisation des acteurs, selon une approche ascendante.

L'objectif, défini pour la période 2008/2013 en cohérence avec le SCOT, est le suivant : « Favoriser les dynamiques d'un territoire rural et littoral en valorisant durablement les ressources locales ».

Le développement durable a pris véritablement du sens ces dernières années sur le territoire et s'est affirmé comme objectif au cours des diverses rencontres : le respect de l'environnement dans les activités économiques et sociales est réellement une préoccupation des acteurs du territoire.

On peut donc exprimer les objectifs stratégiques suivants :

1. Intégrer l'approche environnementale dans les projets du territoire ;
2. Assurer une cohabitation harmonieuse entre les différentes vocations du territoire ;
3. Maintenir la diversité des profils de population, aussi bien permanente que touristique.

Ainsi, que ces trois principes transversaux :

1. Gérer durablement ;
2. Valoriser les ressources ;
3. Structurer les réseaux.

Le plan de développement se déroule en trois axes déclinés en 8 fiches actions (*cf. annexe 1*).

3. Une stratégie de développement touristique

Depuis 2006, l'AOCD est amenée à répondre aux attentes des professionnels du tourisme soucieux de développer une approche résolument durable de leurs actions dans des domaines variés : réhabilitation ou construction dans les normes environnementales, choix des modes de chauffage et énergie, utilisation des produits respectueux de l'environnement, circuits courts pour l'alimentaire, accès aux écolabels, actions de sensibilisation du public aux enjeux et risques environnementaux,....

Ces professionnels (hébergeurs, propriétaires d'équipement de loisirs, organisateurs d'évènements...) se sont mobilisés peu à peu en réseau, ont acquis une expérience et l'ont transmise.

Ils ont été également mobilisés par l'AOCD pour participer à la définition d'une stratégie de développement touristique adaptée aux exigences du SCOT et cohérente avec le programme LEADER. Cette initiative a été menée sous la direction du président de la commission tourisme de l'AOCD qui a animé 4 réunions de travail entre avril et septembre 2009. La stratégie arrêtée a été discutée en commission tourisme en novembre, puis validée en conseil d'administration en décembre 2009. Elle se résume ainsi :

« Développer un tourisme durable, respectueux du pays, de ses ressources et de ses habitants »

Et se décline autour de 3 axes (*cf. annexe 2*) :

1. Offrir un cadre de vie et de vacances d'une qualité environnementale remarquable ;
2. Assurer une démarche globale de développement durable relayée par les professionnels du tourisme dans leurs établissements ;
3. Développer et promouvoir une offre de produits touristiques de découverte du pays, disponible toute l'année.

La stratégie de développement touristique s'articule avec la stratégie de territoire soutenue par LEADER. Elle permet aussi une application anticipée du SCOT car ce dernier, pour différencier le territoire, met largement en avant le développement marqué de l'écotourisme.

Ces démarches, entrecroisées, animées par le même acteur de développement, l'AOCD, visent à la convergence des actions et assurent, bien entendu, la cohérence de l'ensemble sur un même territoire.

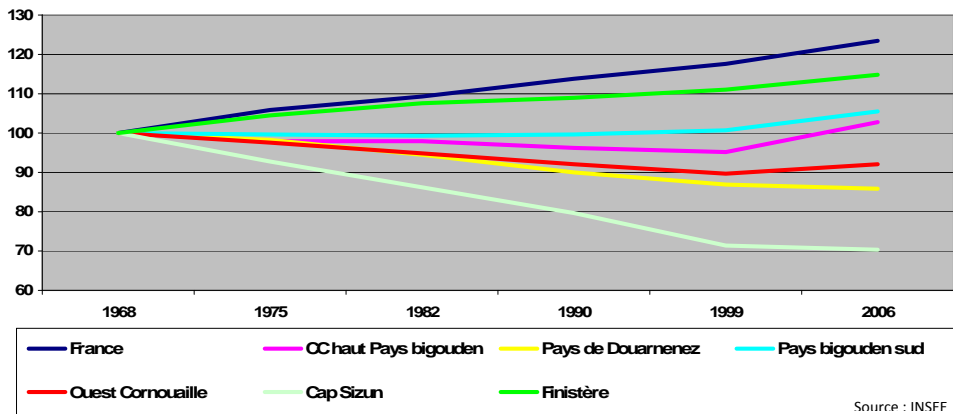
D. Etat des lieux et principaux enjeux du territoire

Thème 1 : Les habitants

Diagnostic et enjeux de l'ouest Cornouaille

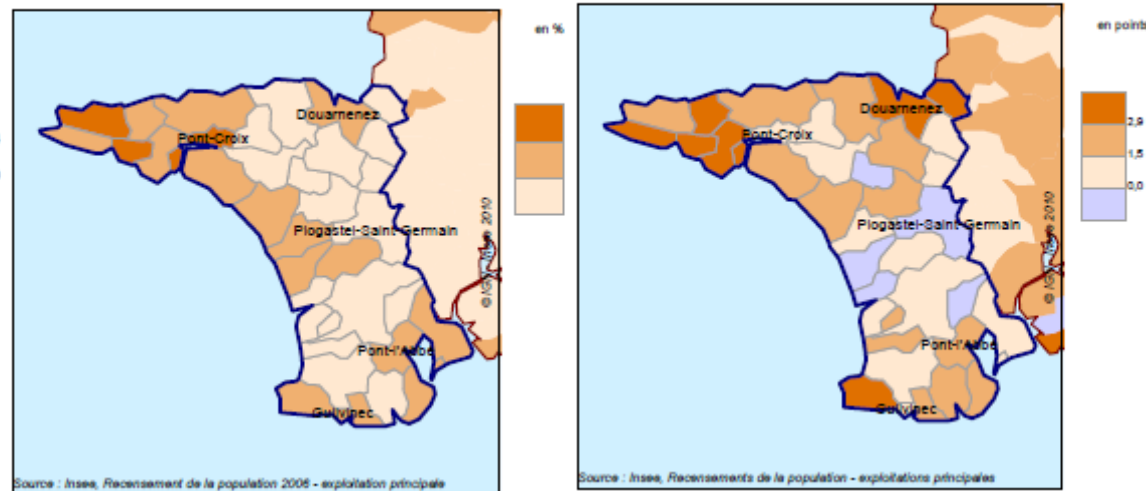
Une démographie qui renoue avec la croissance depuis 1999

Evolution comparée des populations totales (1968-2006)



Une population vieillissante notamment dans le Cap Sizun et en baie d'Audierne

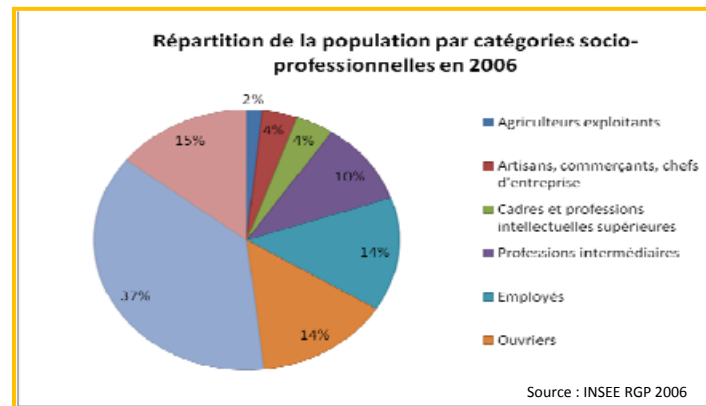
Part des personnes âgées de 75 ans ou plus en 2006 Evolution de la part des personnes âgées de 75 ans ou plus entre 1999 et 2006



Un territoire périphérique éloigné des axes de transports



Un profil de population plutôt modeste



L'essentiel

- En 2008, 92 349 habitants à l'extrémité ouest de la Cornouaille ;
- En déclin démographique de 1968 à 1999 (-10%), puis le territoire renoue avec la croissance au début des années 2000, grâce à un solde migratoire important. Le solde naturel reste cependant négatif et la population reste âgée notamment dans le Cap Sizun ;
- Le profil social des habitants est plutôt modeste avec peu de diplômés. Comparé au Finistère : une sur-représentation des ouvriers, des revenus plus faibles, du chômage de plus longue durée, une proportion supérieure d'emplois précaires.

Les atouts

- un territoire structuré autour d'une hiérarchie de pôles urbains ;
- un cadre de vie agréable et un environnement exceptionnel ;
- des habitants attachés à leur pays (Cap Sizun, Pays de Douarnenez et Pays Bigouden).

Les faiblesses

- un territoire périphérique, éloigné des grands axes de transport ;
- un territoire vieillissant, où la part des 75 ans et plus atteint 13.4% en 2007 contre 10% en Finistère ;
- des difficultés croissantes d'installation pour les ménages modestes et les jeunes ;
- des jeunes diplômés qui quittent le « pays » ;
- le déclin démographique enregistré pendant 37 ans n'a pas donné d'habitudes de gestion de la pression foncière et immobilière.

Les enjeux pour le territoire

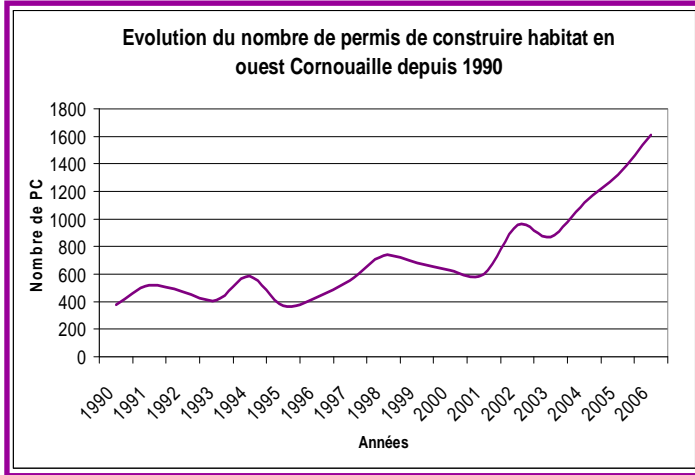
➤ Démographie

- gérer l'arrivée des jeunes ménages avec enfants qui engagent leur 1^{ère} accession à la propriété → demande forte en services petite enfance et périscolaire, demande culturelle, mobilité domicile-travail vers Quimper, certaines communes à l'Est deviennent « dortoirs » ;
- gérer l'arrivée de ménages plus âgés (retour au pays) → renforcement du vieillissement et approche « figée » du territoire ;
- une pression démographique soudaine à gérer → intégration des nouveaux résidents en termes de services mais aussi en termes de fonctionnement de la vie locale ;
- vieillissement important → solution à trouver en termes de logement et de services adaptés.

➤ Profil social

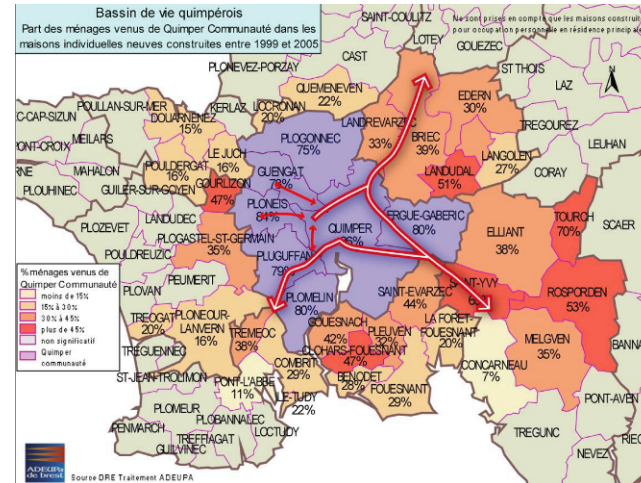
- assurer le maintien des emplois correspondant au profil de formation des habitants mais aussi garder les diplômés ;
- adapter l'offre de logements au profil social des ménages (cf. partie habitat) ;
- assurer le logement des travailleurs saisonniers (cf. partie habitat).

Une augmentation forte des permis de construire depuis les années 2000

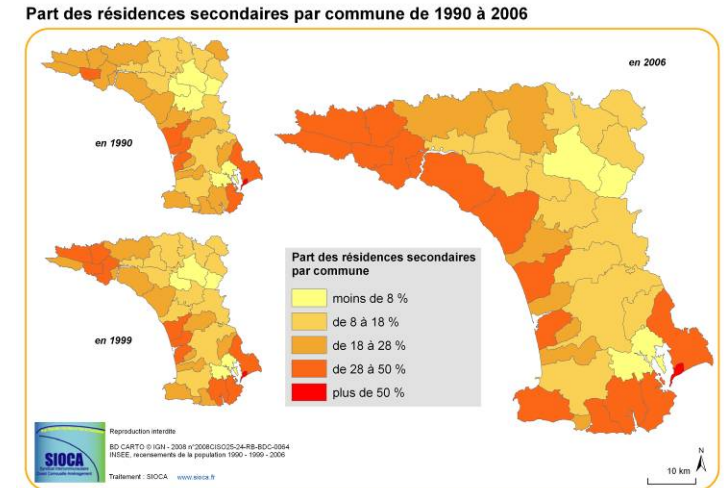


Source : DRE Bretagne – Données SITADEL

Une influence forte du résidentiel



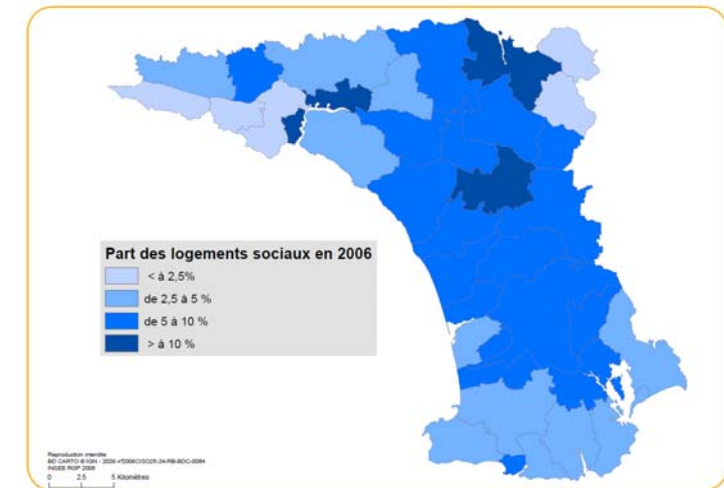
Un poids important des résidences secondaires



Une production de logements encore classique



Une approche environnementale des nouvelles constructions. Ici, la mise en place de panneaux solaires dans un lotissement communal



L'essentiel

- un poids important de résidences secondaires (25,2% en 2007 contre 13.7% dans le Finistère) ;
- des logements anciens : un tiers a plus de 60 ans, contre un quart dans le département, avec un niveau de confort un peu moins élevé ;
- une forte prédominance des propriétaires (78,4% en 2007) ;
- une offre locative privée à l'année très confidentielle car concurrencée par l'offre locative touristique ;
- une offre locative de logements sociaux réduite (8% contre 10,3 % pour le Finistère) et qui se développe peu ;
- un nombre de permis de construire en hausse ;
- des prix du foncier et de l'immobilier en forte augmentation sur tout le territoire (+80% entre 2000 et 2006 dans le Finistère).

Les atouts

- une vacance faible (5.8% en 2007) ;
- un habitat plutôt confortable car majoritairement occupé par les propriétaires développant une logique d'investissement ;
- un renouvellement de l'offre par la programmation de logements neufs ;
- une dynamique de réhabilitation du parc privé (PIG et OPAH) ;
- une dynamique de sensibilisation engagée dans le cadre du SCOT.

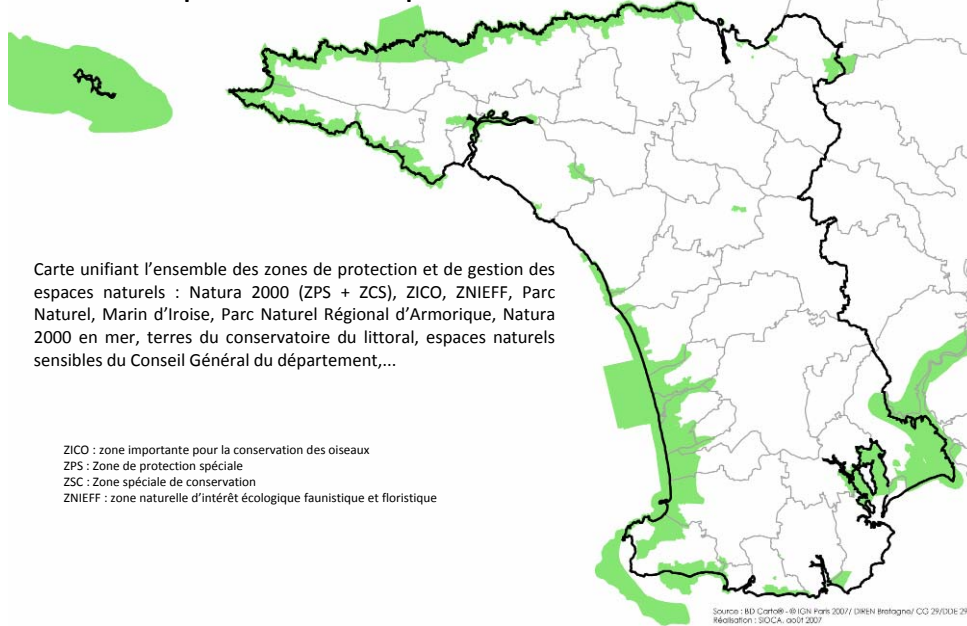
Les faiblesses

- une quasi impossibilité de suivre un parcours résidentiel complet ;
- un parc inadapté à la part importante de personnes isolées et de ménages âgés ;
- une offre en logements sociaux faible, ancienne et concentrée à Douarnenez ;
- un marché qui encourage l'arrivée des ménages de CSP supérieures, au détriment des autochtones, plus modestes (notamment des jeunes qui se reportent en zone rétro – littorale) ;
- une production de logements neufs encore classique (type individuel, grandes parcelles, faible performance énergétique, architecture sans référence à l'identité locale,...) ;
- des difficultés de logements pour les saisonniers, peu ou pas de logements d'urgence ;
- pas de politique intercommunale de l'habitat excepté dans le pays de Douarnenez.

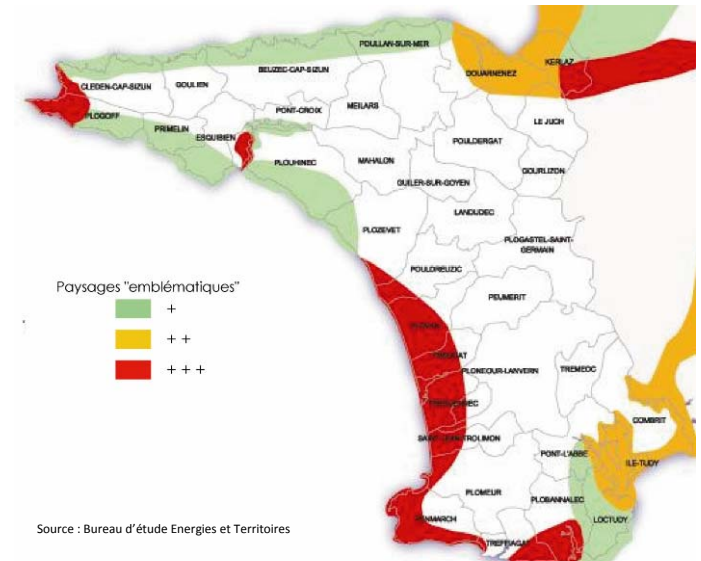
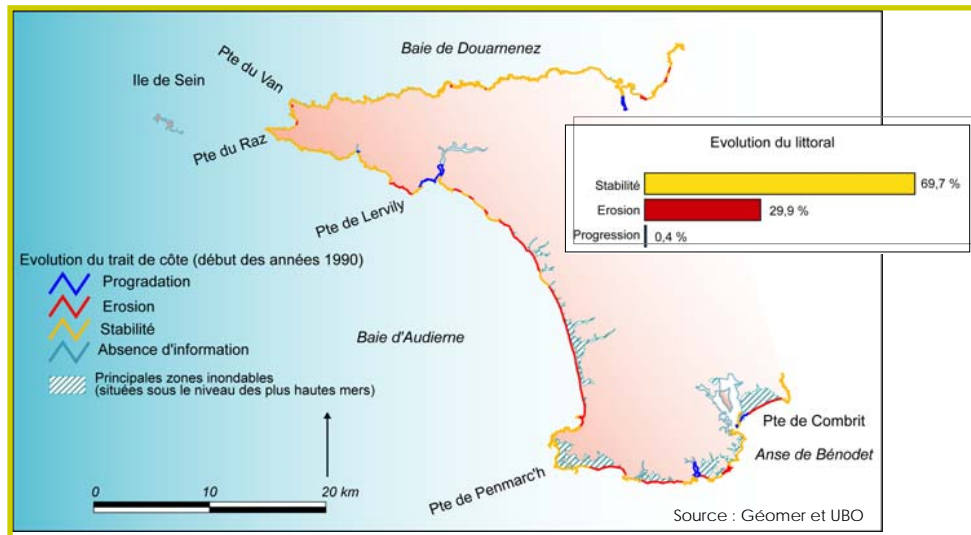
Les enjeux pour le territoire

- pour les collectivités, se ménager, à court et long terme, les possibilités d'intervenir sur le marché foncier (réserves foncière) et immobilier (Approche Environnementale de l'Urbanisme, opérations peu consommatrices de foncier, construction de logements à faibles charges d'occupation,...) ;
- maîtriser l'occupation des logements dans les opérations d'accession (clauses anti-spéculatives,...) ;
- développer une offre locative sociale équilibrée sur l'ensemble du territoire et à faible charge locative (haute performance énergétique, récupération eau de pluie,...) ;
- poursuivre les dynamiques engagées dans le cadre du SCOT.

De nombreux espaces naturels sous protection



Un patrimoine naturel fragile à préserver



Des paysages emblématiques porteurs de l'identité du territoire

30 % du linéaire côtier victime d'érosion (côte ouest Cornouaille = 305 km, estuaires et flots compris).

L'essentiel

Un patrimoine naturel préservé, de grands espaces (baie d'Audierne), des paysages de grande valeur, très typés et emblématiques, un littoral très présent et d'une grande diversité (plages, falaises, estuaires, zones humides, ports), une image de bout du monde (Pointe du Raz).

Les atouts

- de nombreux dispositifs de protection (Natura 2000, ZNIEFF,...) ;
- la pointe du Raz, grand site de France, exemplaire en matière de préservation, d'accueil, de promotion qui développe des actions d'éducation à l'environnement ;
- un parc naturel marin ;
- des dynamiques engagées dans le cadre de la GIZC, du SCOT et de Leader + sur la problématique des estuaires, l'aménagement des sites protégés, la gestion de la fréquentation ;
- un schéma de valorisation du patrimoine naturel adopté dans le cadre de Leader ;
- une stratégie de tourisme durable ;
- le développement d'itinéraires de vélo notamment en baie d'Audierne (véloroute et liaison bourg/plage) ;
- 3 SAGE engagés sur le territoire.

Les faiblesses

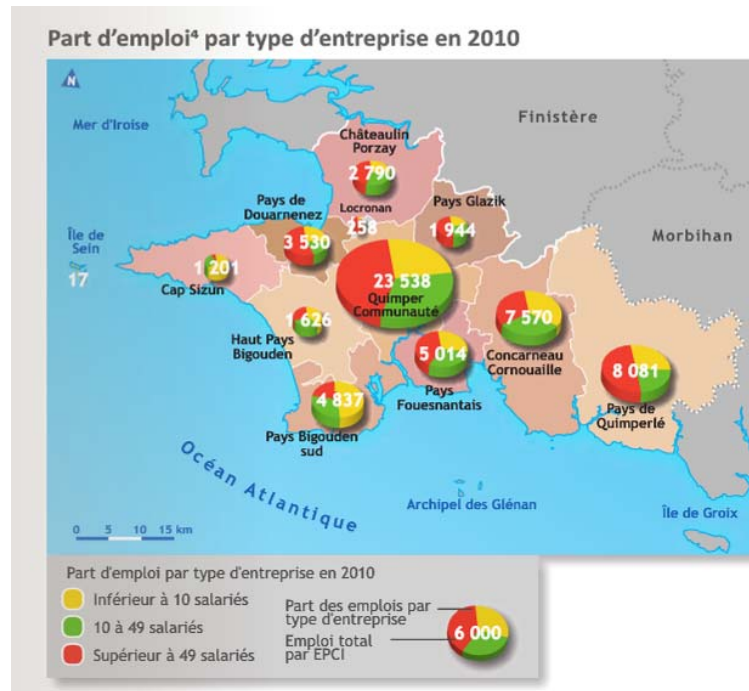
- des paysages qui se banalisent notamment en secteur périurbain ;
- une qualité des eaux qui s'est améliorée mais des efforts qui restent à poursuivre ;
- des ressources en eau potable limitées et un niveau de sécurité peu satisfaisant, notamment en été ;
- des assainissements autonomes encore hors normes ;
- l'érosion du littoral, stabilisée ces dernières années, n'est pas à l'abri des prochaines tempêtes (risques accrus du fait des changements climatiques) ;
- des zones de submersion marines identifiées ;
- des coulées de boues de plus en plus fréquentes ;
- des risques de surfréquentation de certains sites littoraux.
- des conflits potentiels entre protecteurs et aménageurs (application loi littoral).

Les enjeux pour le territoire

- éprouver les méthodes de concertation pour allier préservation et développement ;
- entretenir et gérer les sites naturels : de nouveaux moyens humains et financiers à mobiliser ;
- gérer les espaces naturels délaissés (fonds de vallée, zones humides, landes littorales, etc..) ;
- préserver les paysages ;
- poursuivre les dynamiques engagées autour de la stratégie de valorisation et d'accueil en sites naturels ;
- traiter les déchets de plages, valoriser les déchets verts ;
- protéger la ressource en eau, améliorer la qualité des cours d'eau et des écosystèmes côtiers ;
- promouvoir les énergies renouvelables et intégrer l'écologie dans tous les projets d'aménagement, d'équipement et d'habitat ;
- poursuivre la valorisation et le développement des déplacements doux ;
- éduquer, sensibiliser à l'environnement (habitants, touristes et professionnels) ;
- anticiper et s'adapter aux risques de submersion marine.

Thème 4 : le tissu économique

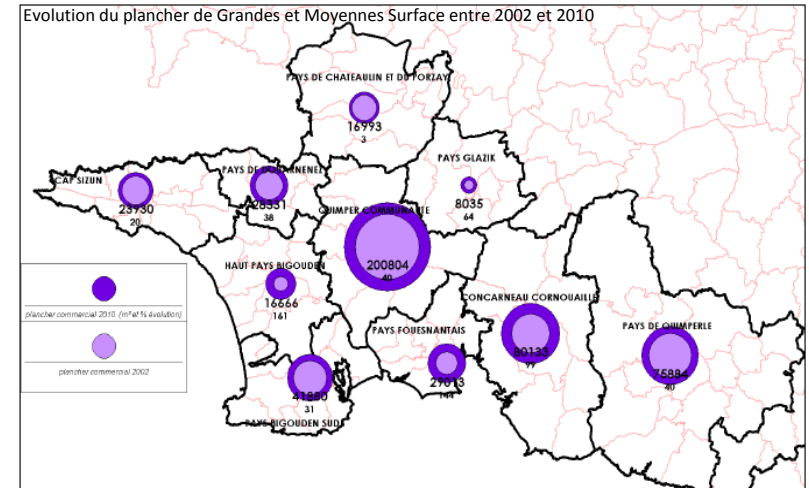
Diagnostic et enjeux de l'ouest Cornouaille



Source : CCI Quimper Cornouaille

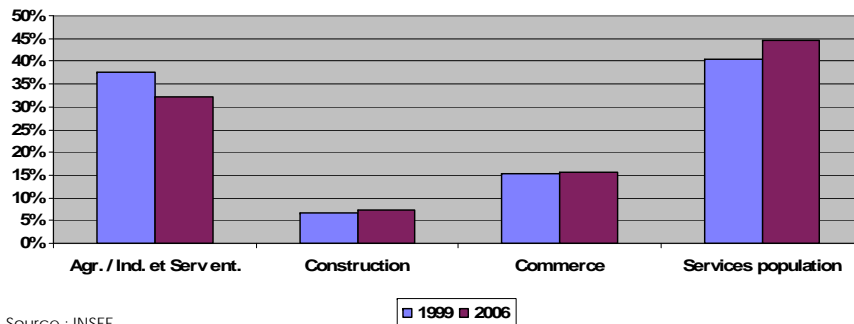


L'implantation croissante des surfaces commerciales



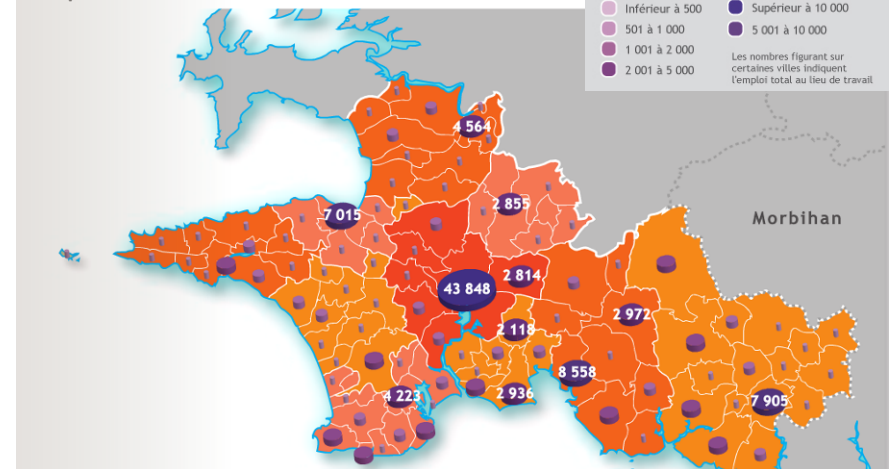
Source : CCI Quimper Cornouaille et Cibles et Stratégies

Evolutions des équilibres économiques par secteurs (1999-2006)



Source : INSEE

Emplois⁵ total au lieu de travail en 2007



Source : CCI Quimper Cornouaille

L'essentiel

- 2 pôles économiques structurants : Douarnenez et le Pays Bigouden sud ;
- une économie dominée par le secteur tertiaire (69% des entreprises en 2006) notamment par les services et le commerce ;
- un pôle d'emplois important à Pont L'Abbé autour de la santé et de l'éducation ;
- des activités primaires qui se maintiennent avec 9% des emplois (pêche et agriculture) ;
- un territoire marqué par les Très Petites Entreprises (TPE), tout particulièrement dans le Cap Sizun (64.2 % des entreprises ont moins de 10 salariés) ;
- un secteur touristique moins développé que dans le reste de la Cornouaille ;
- des emplois mais beaucoup d'habitants qui travaillent dans l'agglomération Quimpéroise.

Les atouts

- une bonne santé de l'artisanat (en 2009, environ 190 entreprises artisanales pour 10 000 habitants contre 153 en Bretagne), notamment des entreprises du bâtiment ;
- dans le Haut Pays Bigouden et le Pays de Douarnenez, des industries agroalimentaires de plus de 50 salariés qui se maintiennent ;
- des industriels de l'agroalimentaire mobilisés pour surmonter le handicap de la périphéricité (mutualisation des transports) ;
- dans le pays bigouden sud, de nombreuses entreprises liées au domaine de la pêche (mareyeur, exploitation de bateaux, armement, conditionnement de produits de la mer) ;
- une filière nautique dynamique ;
- un tourisme qui soutient les autres secteurs notamment le commerce.

Les faiblesses

- une économie fragile, globalement assez peu diversifiée, qui repose largement sur les filières pêche et agriculture ;
- une économie de TPE notamment dans le Cap Sizun ;
- une fragilité du secteur de la pêche et une forte dépendance des activités à terre (4.3 emplois à terre pour 1 en mer en 2010) ;
- le repli de l'agriculture avec la pression résidentielle et touristique ;
- une desserte insuffisante pour des industries d'envergure nationale (terre et air) ;
- un risque de délocalisation des entreprises vers les zones d'activités proches de la voie express ;
- un vieillissement des chefs d'entreprises dans l'artisanat avec une difficulté de transmission des petites entreprises ;
- un risque de saturation en GMS (41% de m² supplémentaires en GMS entre 2000 et 2010) et de disparition des derniers commerces dans les bourgs ruraux ;
- une économie touristique très marquée par le non marchand.

Les enjeux pour le territoire

- intervenir sur l'ensemble de la filière pêche car de nombreuses entreprises en dépendent ;
- accompagner la transmission des entreprises ;
- anticiper la fragilisation des petits commerces spécialisés notamment des poissonneries ;
- améliorer la desserte du territoire pour les entreprises (accès route mais aussi fret, maintien de l'aéroport de Pluguffan) ;
- encourager et accompagner les démarches de mutualisation des transports.

Thème 5 : la pêche

Diagnostic et enjeux de l'ouest Cornouaille

Un espace productif significatif en France



Source : CCI Quimper Cornouaille

Une activité ancrée dans le territoire

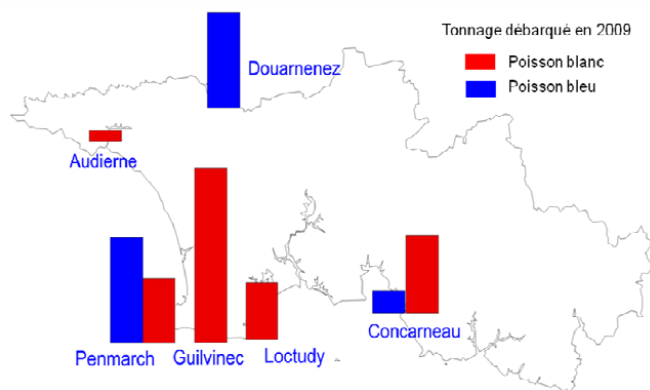


Nombre d'entreprises* de la filière pêche en 2010



Source : CCI Quimper Cornouaille

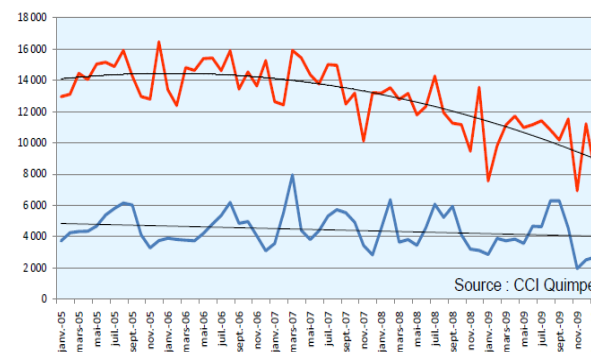
Répartition des tonnages débarqués en 2009



Source : CCI Quimper Cornouaille

Evolution des apports en Cornouaille de 2005 à 2010

Tonnage moyen 2009 : 4.100 T / mois Valeur moyenne 2009 : 10.400 K€ / mois
 Ecart 2009/2008 : - 10 % Ecart 2009/2008 : - 15 %



Source : CCI Quimper Cornouaille

— Valeur débarquée (en K€)
 — Tonnage débarqué

L'essentiel

- un espace productif significatif en France : 6 ports de pêche (Douarnenez, Audierne, St Guénolé, Le Guilvinec, Lesconil et Loctudy), avec Concarneau, ils représentent 24 % de la pêche fraîche française ;
- la dominance de la pêche hauturière qui assure 80% des approvisionnements des criées ;
- un secteur qui génère de nombreux emplois dans toute la filière (un emploi en mer génère 4.3 emplois à terre en 2010) mais très fragilisé en mer (1470 marins en 2006 contre 1950 en 1999).

Les atouts

- des infrastructures modernes, un savoir faire, des moyens techniques ;
- une pêche côtière et une petite pêche qui valorisent l'image du territoire (pêche artisanale, produits frais, attrait touristique des ports) ;
- des pêcheurs à pied qui se structurent.

Des dynamiques fortes engagées :

- un groupe local FEP Cornouaille (association Pesca) ;
- les ligneurs de la pointe de Bretagne,
- le développement du tourisme/pêche en mer ;
- le travail sur des bateaux génériques ;
- la collecte des déchets en mer ;
- les actions de promotions des métiers et des produits (salon, plaquettes, actions presse, etc..) ;
- des pêcheurs qui s'investissent dans les comités de décision (Natura 2000, SAGE, parc naturel Marine d'Iroise,...).

Les faiblesses

- un territoire très dépendant de la pêche ;
- une diminution de la ressource et donc des apports sous criée ;
- une érosion et un vieillissement de la flottille (une flottille divisée par 4 depuis 1945, des bateaux de 24 ans en moyenne en 2009) ;
- un fort vieillissement des patrons pêcheurs (30% ont plus de 50 ans en 2009) et des difficultés à trouver des matelots ;
- différents métiers qui ne se comprennent pas toujours ;
- une politique commune des pêches qui pèse : quotas, fin des aides à la construction des navires ;
- des aléas du marché difficiles à assumer.

Les enjeux pour le territoire

- accompagner le segment de pêche hauturière dans sa restructuration et maintenir au mieux le potentiel de pêche ;
- renforcer la dimension environnementale dans la pratique de la pêche professionnelle et gérer durablement les ressources ;
- améliorer la qualité des eaux pour un fonctionnement optimal de l'écosystème côtier ;
- mieux répondre aux exigences des marchés en termes de traçabilité, qualité, labels, lier la production au territoire ;
- valoriser tous les produits pêchés notamment les sous-produits des poissons ;
- améliorer la communication entre tous les acteurs, de la filière et hors filière ;
- construire de nouveaux bateaux autour de nouveaux financements et intégrant les économies d'énergie (coût du gasoil) ;
- valoriser le métier pour attirer des jeunes (formations, aide à l'installation) ;
- réfléchir à la diversification (tourisme) et à la pluriactivité ;
- anticiper l'ouverture des ports de pêche à la plaisance.

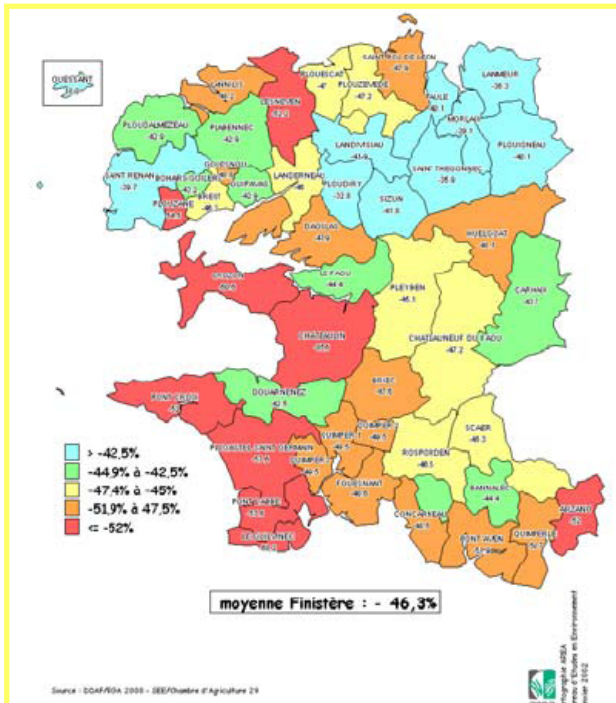
Thème 6 : l'agriculture

Diagnostic et enjeux de l'ouest Cornouaille

L'ouest Cornouaille en 2000	Lait	Porc	Volaille	Grandes cultures	Horti-culture	Total
nombre d'exploitations	369	47	14	22	19	924
population familiale	1402	212	62	64	43	3286
nombre d'emplois générés (en ETP)	605	103	48	24	57	1451
valeur ajoutée (MBS)	22	6,8	2,3	2,5	12,2	69
surface agricole cultivée (en ha)	15900	2176	483	720	374	35140
SAU/ exploitation (ha/exp)	43	46	34	33	20	38

Source : RA 2000 - DDAF du Finistère

Une diminution du nombre des exploitations depuis 1988



Source : DDA et chambre d'agriculture du Finistère.

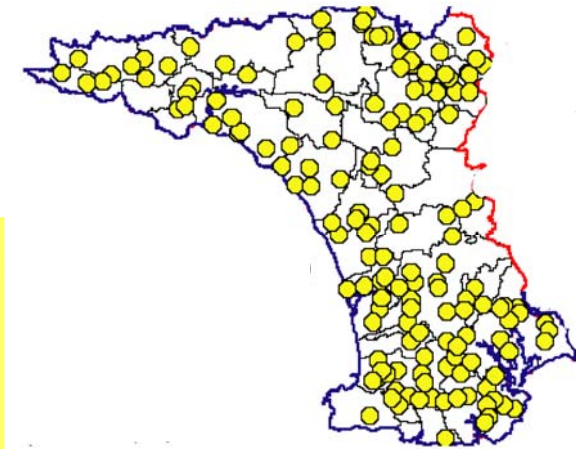


Des productions diversifiées

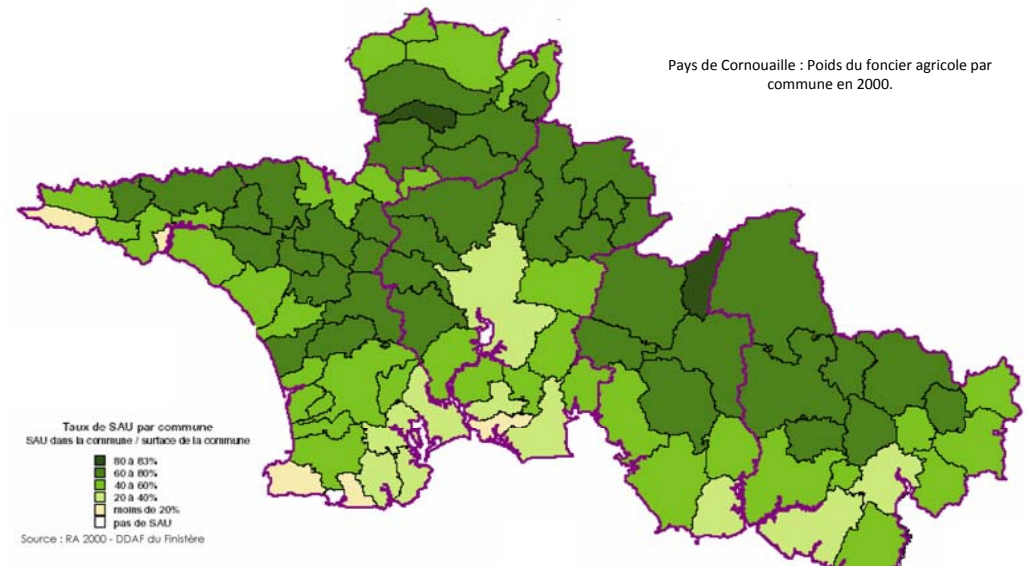
Valorisation des productions locales



Des ventes directes sur l'ensemble du territoire



Source : DDAF du Finistère, Juin 2005



Pays de Cornouaille : Poids du foncier agricole par commune en 2000.

Une SAU en baisse dans l'ouest Cornouaille notamment dans les communes littorales

A noter : notre analyse est principalement basée sur les chiffres du recensement général de l'agriculture de 2000, dans l'attente de ceux de 2010.

L'essentiel

- un poids important : SAU = 53% de la superficie du territoire et soit 750 exploitations en 2008 ;
- 1451 emplois ETP et une population agricole de 3290 personnes en 2000 ;
- une activité qui résiste mieux que dans le reste du pays de Cornouaille, malgré une perte sensible du foncier agricole ;
- des élevages de taille moyenne ;
- une production laitière dominante.

Les atouts

- des productions diversifiées : lait, porcs, maraîchage, aviculture, horticulture,..);
- 75 exploitations vendent en circuits courts (10 % des exploitations)
- des associations de producteurs qui ont lancé des démarches de valorisation des produits locaux sur les marchés, attachés aux contacts producteurs/consommateurs ;
- 3 bassins versants « Bretagne Eau Pure » qui ont contribué à la formation des agriculteurs pour la qualité de l'eau ; démarches qui sont poursuivies par 3 SAGE ;
- la prise en compte des enjeux fonciers, des actions autour de l'entretien des espaces agricoles délaissés, des réflexions sur la filière énergie bois bocage...

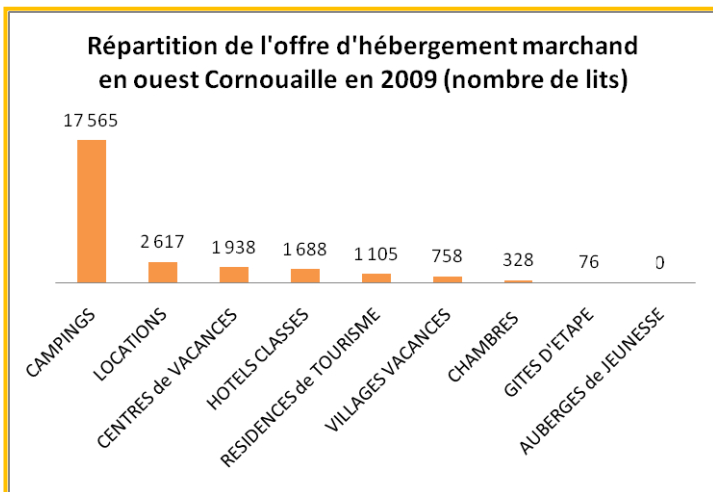
Les faiblesses

- une forte pression foncière et la diminution du nombre d'exploitations, particulièrement en zone littorale ;
- des difficultés d'installation des jeunes (absence de foncier disponible) ;
- les contraintes de la loi littoral empêchent les projets de développement des exploitations ;
- une forte mutation attendue dans la production laitière ;
- une faible intégration des agriculteurs dans les politiques de développement local ;
- le problème des algues vertes en baie de Douarnenez.

Les enjeux pour le territoire

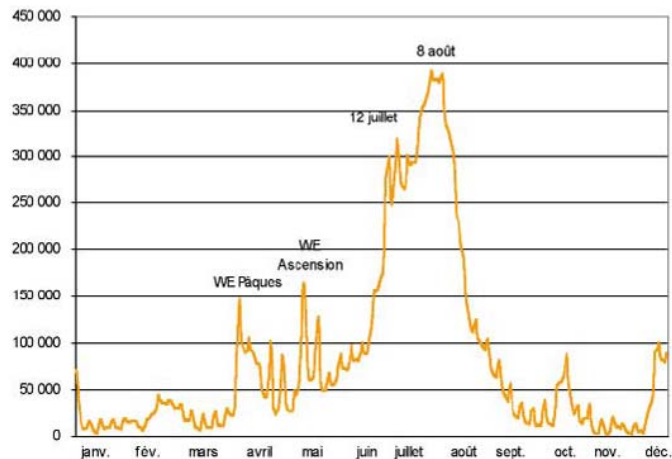
- protéger les terres agricoles dans les documents d'urbanisme, maîtriser le foncier pour maintenir les espaces agricoles, y compris en zone côtière ; le regroupement des parcelles autour des sièges d'exploitation ;
- anticiper les fortes mutations à venir dans la production laitière : risque de libération de quotas et de fermes (départs en retraite) ;
- investir le potentiel de 440 petites exploitations familiales qui pourraient s'engager dans les contrats agri -environnementaux pour exploiter et entretenir ces espaces naturels, notamment littoraux ;
- développer des liens entre agriculteurs et nouveaux habitants / touristes (tourisme à la ferme, ferme auberge) ;
- poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau dans le cadre des SAGE ;
- valoriser les produits de la terre et de la mer qui font l'identité du territoire, explorer davantage les marchés de proximité par les circuits courts ;
- s'intéresser au concept « d'agriculture écologiquement intensive ».

Le camping largement majoritaire



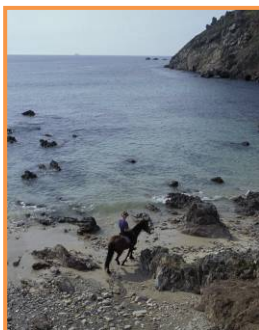
Source : Comité Départemental du tourisme du Finistère

La fréquentation touristique en Finistère en 2009 (en nombre de nuitées)

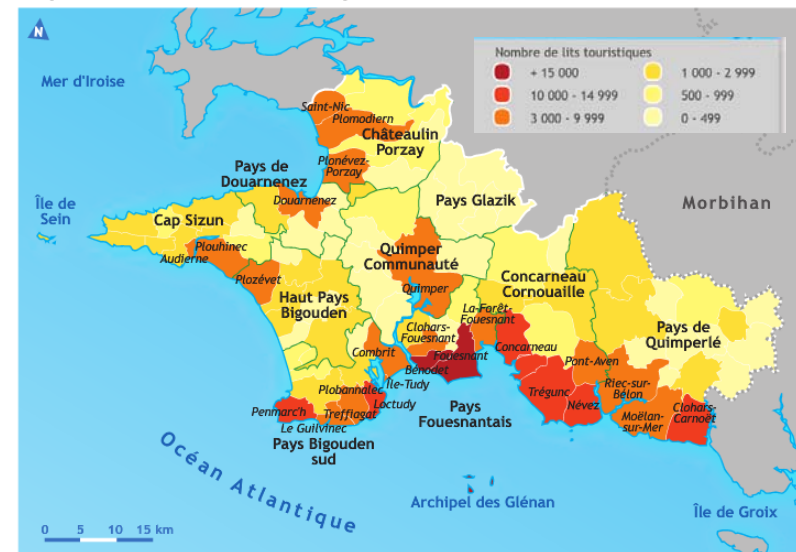


Source : B.E.T. F. Marchand - Propriété des données CG 29/CDT 29/CCI 29/DDTM 29

Une multitude d'activités de plein air



Capacités d'accueil touristique en 2010



Source : CCI de Quimper Cornouaille



Des supports pour découvrir le territoire

L'essentiel

- un taux de fonction touristique raisonnable, de l'ordre de 110%, une concentration de l'offre d'hébergement sur le littoral ;
- un hébergement non marchand (résidences secondaires) prédominant avec 73 % de l'offre ;
- des paysages remarquables et une identité culturelle forte qui anime le territoire ;
- des équipements culturels et de loisirs nombreux et divers ;
- un lien étroit entre tourisme et économie (pêche avec Haliotika, centre de découverte de la pêche en mer, visite des criées, des ports et des conserveries ; également visites des cidreries, biscuiteries, marchés, ...).

Les atouts

- une offre très variée, en nature et en standing, pour répondre à une clientèle diversifiée, mais surtout familiale ;
- La pointe du Raz, grand site de France, qui donne une image au territoire et attire 850 000 visiteurs par an ;
- des hébergements qui globalement se modernisent, notamment en hôtellerie de plein air ;
- une démarche de pays touristique depuis 1986 ;
- depuis 2009, un engagement dans une stratégie de tourisme durable ;
- une politique de valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel, un schéma d'interprétation du patrimoine historique qui propose 15 circuits de découverte ;
- un territoire qui constitue un espace de séjour cohérent et attachant.

Les faiblesses

- la périphéricité du territoire qui freine de plus en plus la clientèle (coût du déplacement) ;
- une forte saisonnalité difficile à juguler du fait de l'éloignement des grands pôles émetteurs de clientèles de proximité (Rennes et Nantes) ;
- des difficultés de transmission des hôtels : coût élevé, travaux importants à réaliser ou concurrence des résidences hôtelières ;
- une offre importante de locatifs non qualifiés et des risques de saturation de ce type d'offre dans certains secteurs ;
- le vieillissement des propriétaires notamment de locations saisonnières ;
- des difficultés à loger les saisonniers.

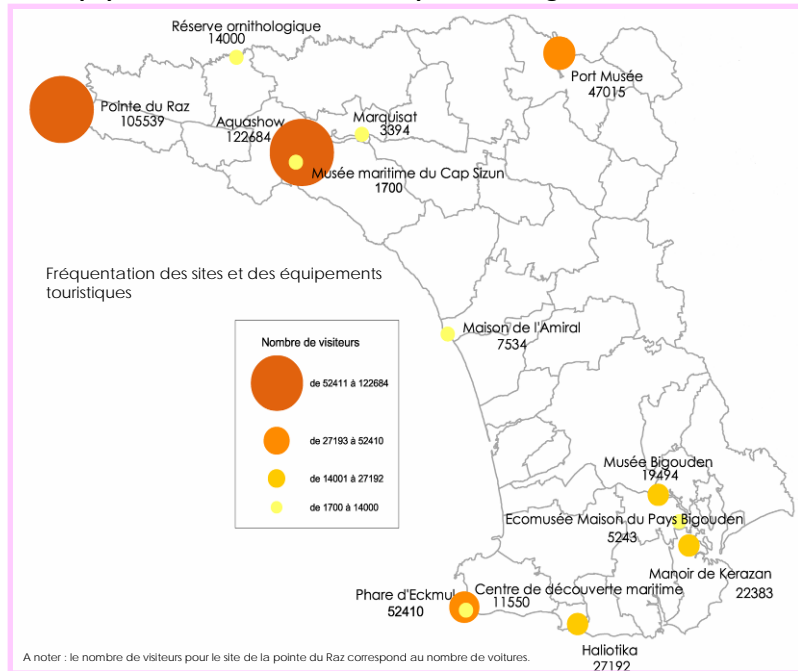
Les enjeux pour le territoire

- préserver la qualité environnementale, principal facteur d'attractivité ;
- promouvoir le tourisme responsable auprès des professionnels, habitants et visiteurs ;
- anticiper l'amélioration de l'accessibilité du territoire par le rail ;
- réfléchir à la capacité d'accueil du territoire (par rapport à la ressource en eau potable, la sur - fréquentation des sites ou l'urbanisation...) ;
- maintenir la diversité de l'offre d'hébergements et poursuivre la modernisation des équipements et la professionnalisation des acteurs ;
- renforcer l'accessibilité des handicapés à l'offre touristique ;
- développer l'attractivité du territoire hors saison (événements, tarifs, travail sur certaines thématiques...) ;
- valoriser auprès de la clientèle les produits du terroir (terre et mer).

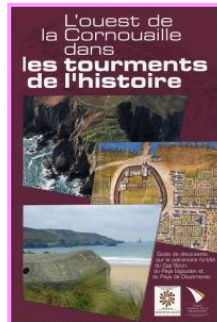
Thème 8 : la culture

Diagnostic et enjeux de l'ouest Cornouaille

Des équipements essentiellement répartis le long du littoral

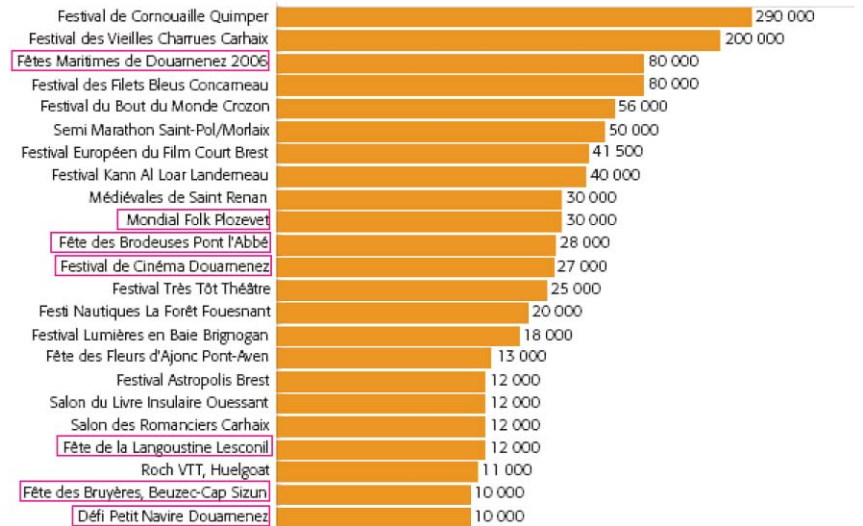


Des supports de valorisation du territoire



Des animations diversifiées

Fréquentation des principales manifestations en 2006 (supérieure à 10 000 participants)



Source : CDT du Finistère.



Illustrations de circuits de découverte mis en place dans l'ouest Cornouaille

Un fort dynamisme culturel

L'essentiel

- un territoire à l'identité forte, extrêmement animé et dynamique ;
- un patrimoine historique important, préservé, très diversifié, en particulier un riche patrimoine maritime ;
- une culture enracinée dans l'identité bretonne mais aussi beaucoup d'artistes et de créateurs avec des pratiques culturelles renouvelées, cependant une accessibilité à l'offre peu aisée dans les zones les plus rurales.

Les atouts

- un tissu culturel riche et varié (250 associations) ;
- des acteurs et des animations de référence dans leur domaine (festival de cinéma, festival du cirque, art contemporain, fêtes traditionnelles ou musiques contemporaines..) ;
- des équipements en place : 7 salles de spectacles ;
- une demande touristique qui dynamise le secteur culturel durant l'été (en particulier dans les domaines patrimoniaux et de la culture bretonne) ;
- une culture maritime qui imprègne le territoire ;
- des dynamiques engagées dans le cadre de Leader : mise en réseau, professionnalisation, schéma d'interprétation, diversification de l'offre et soutien aux activités notamment aux animations hors saison.

Les faiblesses

- une atomisation des acteurs culturels : isolement, multitude de petits projets, saupoudrage des subventions... ;
- des acteurs aux moyens limités (difficulté de mener des projets communs du fait d'un manque de moyens humains et financiers) ;
- peu de professionnalisation, fort recours au bénévolat avec risque de désengagement ;
- pas de compétence culturelle intercommunale ;
- un déficit d'animations hors saison en direction de la population locale ;
- un déficit d'animations en direction du public adolescent.

Les enjeux pour le territoire

- assurer la pérennisation et la visibilité des actions à moyen terme (fragilité des associations) ;
- sécuriser les acteurs, encourager les politiques culturelles intercommunales ;
- fédérer les acteurs culturels pour améliorer la diffusion culturelle notamment hors saison et mutualiser les moyens ;
- maintenir et poursuivre les dynamiques de mise en réseau dans les différents domaines culturels afin de mutualiser les coûts et les moyens (salles de spectacle, bibliothèques, artistes, musées...) ;
- assurer une meilleure utilisation des équipements culturels ;
- achever le travail de mise en valeur du patrimoine ;
- assurer l'animation des lieux patrimoniaux en mobilisant les acteurs ;
- travailler sur les actions en direction des jeunes publics.

E. Les problématiques d'un territoire littoral

La configuration de l'ouest Cornouaille fait que l'ensemble du territoire est concernée, plus ou moins directement, par des problématiques qui relèvent du littoral (on pense notamment au fonctionnement du marché de l'habitat).

Une prise de conscience s'est exprimée en 2006-2007 lors de la première démarche de gestion intégrée de la zone côtière et un certain nombre de problèmes ont été intégrés dans les différents dispositifs publics.

Notre idée, dans cet appel à projets, est de nous concentrer sur des problématiques plus maritimes et d'investir des champs de réflexion qui ne sont pas traités par d'autres acteurs, dans d'autres programmes, ou alors, de façon tout-à-fait complémentaire.

C'est au regard de cette position que les principaux problèmes sont présentés ci-dessous.

Principaux problèmes	Actions en cours
<p>Habitat</p> <p>Sur la bande côtière, dans une préoccupation de mixité sociale mais aussi dans une perspective de limitation des déplacements domicile-travail, il est indispensable de ménager une offre résidentielle adaptée (accession sociale, locatif social) au niveau de revenu des salariés des secteurs d'activité présents (chantiers naval, marée, pêcheurs, etc...).</p>	<p>Cette problématique, largement explorée dans le cadre de l'expérience GIZC précédente, est relayée aujourd'hui par le volet habitat du SCOT.</p>
<p>La pression foncière et la concurrence entre activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - La concurrence entre économie résidentielle et économie productive ; - La place des activités primaires sur le littoral ; - Le repli de l'agriculture en zone littorale ; - Les infrastructures pour les activités conchylicoles ; - L'accès au littoral pour les pêcheurs à pied ; - Le développement touristique au détriment des espaces naturels. 	<p>Ces problématiques sont prises en compte dans les orientations du SCOT, à travers les réflexions sur l'urbanisme, les trames vertes et bleues.</p> <p>Le développement des activités conchylicoles fait partie des actions que nous allons approfondir.</p>
<p>La ressource en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - La qualité des masses d'eau côtières pour le bon fonctionnement des écosystèmes marins ; - La qualité des eaux brutes pour l'alimentation en eau potable ; - Les pollutions agricoles et domestiques ; - Les algues vertes ; - La consommation d'eau en période estivale ; - La qualité des eaux de baignade ; - L'assainissement. 	<p>La gestion qualitative et quantitative des eaux revient aux commissions locales de l'eau des 3 SAGE du territoire.</p> <p>La définition des trames bleues dans le SCOT touche aussi cette problématique.</p>
<p>La gestion des sites naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préservation des paysages et des milieux ; 	<p>Des zones Natura 2000 dont 2 démarches bien engagées en baie d'Audierne et la rivière de Pont-</p>

<ul style="list-style-type: none"> -Le manque de moyens et de financements des collectivités ; - L'accès au bord de mer pour tous les usagers. 	<p>l'Abbé.</p> <p>Dans le Cap Sizun, une nouvelle organisation de la gestion des espaces naturels pris en charge par la communauté de communes.</p> <p>Des structures de gestion et d'information sur les espaces sensibles : maison de la baie d'Audierne, maison de site de la Pointe du Raz, polder de Combrit, ferme des Plomarc'h à Douarnenez.</p>
<p>L'érosion du littoral</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fragilité du trait de côte (baie d'Audierne, et pays bigouden sud) ; - De nombreux dégâts sur les cordons dunaires ; - Des risques de submersion marine. 	<p>Six communes du territoire ont déjà mis en place, dans les années 1990, des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles pour risque de submersion marine.</p> <p>L'Etat vient de diffuser les nouvelles règles d'urbanisme applicables dans les zones de submersion marine. Une cartographie décline les risques en 3 zones établies sur le niveau marin centennal.</p>
<p>Le tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conflits d'usage sur la bande côtière : loisirs nautiques, promeneurs, baigneurs, pêcheurs... ; - La concurrence entre pêcheurs de loisirs et pêcheurs professionnels ; - La sur-fréquentation des espaces naturels. 	<p>L'A OCD mène, avec ses partenaires, diverses actions pédagogiques auprès des différents acteurs du territoire.</p>
<p>L'agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> - La difficulté de l'application de la loi littoral ; - Le manque de foncier pour les petites exploitations en vente directe, pour l'installation de nouveaux exploitants ; 	<p>Le SCOT traitera de la loi littoral dans les documents d'urbanisme et s'attachera à limiter la consommation des espaces agricoles face à l'urbanisation.</p> <p>La Chambre d'agriculture est l'acteur privilégié dans ce domaine.</p> <p>Des Mesures agri-environnementales se mettent en place dans le cadre des SAGE et Natura 2000 ;</p> <p>Développement des circuits courts : action conjointe Leader – Chambre d'agriculture.</p>
<p>La desserte du territoire – déplacement des personnes et transport des marchandises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les problèmes de logistique sont exacerbés du fait de la « périphéricité » du territoire et du transport des produits de la marée ; - Les déplacements en voiture sur le littoral sont nombreux. 	<p>Une étude sur la mutualisation des transports menée par le SIOCA pour les entreprises de l'agro-alimentaire en 2010, aboutit à la constitution d'un GIE transport en 2011 ;</p> <p>Un schéma véloroute « la littorale » qui se concrétise et liaisons cyclistes bourgs-plages aménagées en baie d'Audierne.</p>
<p>La pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> -La gestion des ressources naturelles, le pression de la pêche sur la bande côtière, la diminution des apports sous criée ; - La diminution du nombre de bateaux de pêche ; - l'évolution des ports vers la plaisance ; - Le dragage des ports et le clapage ; - L'optimisation de l'organisation logistique de la filière pêche/mareyage : stockage, ramassage, circuits de commercialisation. 	<p>Les comités des pêches sont investis dans la gestion des pêcheries ; ils sont intéressés par les possibilités de diversification et de développement des productions marines : sujet à approfondir dans le cadre de la GIZC.</p> <p>La mutation des ports de pêche vers la plaisance nécessite une réflexion particulière dans le cadre de la GIZC.</p> <p>Le Conseil Général est responsable, en tant que propriétaire des ports de pêche, des questions de dragage et de destination des boues.</p> <p>La CCI est engagée dans un gros travail de restructuration de la filière pêche.</p>

II. LES MOTIVATIONS POUR UNE DEMARCHE DE GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES EN OUEST CORNOUAILLE

A. Une première expérience en 2006-2007

Comme nous le signalions dans l'appel à manifestation d'intérêt, l'ouest Cornouaille s'est déjà lancée dans **la démarche de gestion intégrée des zones côtières en 2006-2007** à la suite d'un appel à projets de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR).

Le SIOCA, porteur du projet, a proposé aux acteurs du territoire de s'engager dans une démarche pragmatique en retenant des projets pilotes répondant aux enjeux qu'ils jugeaient prioritaires pour notre avenir.

Les problématiques abordées traitaient de l'urbanisme, de l'environnement, de l'agriculture et du tourisme. **10 projets pilotes (cf. annexe 3) ont été menés** et servent aujourd'hui de base de réflexion à différentes structures.

Cette expérience a été une étape essentielle dans l'élaboration du projet de territoire du SCoT de l'ouest Cornouaille :

- elle a permis de maintenir la mobilisation des acteurs au niveau de celle qui a préparé les « Rencontres de l'ouest Cornouaille » ;
- elle a fourni aux élus une culture commune en matière de gestion de projets, notamment en généralisant une méthode de concertation afin de désamorcer certains conflits d'usage en amont ;
- elle a permis d'accélérer fortement la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT sur certaines thématiques, notamment la question de l'accès des actifs les plus modestes à un logement en zone côtière, l'intégration des approches environnementales dans les projets d'urbanisme, l'intégration des déplacements doux dans l'élaboration des opérations d'urbanisme.

Néanmoins, les projets menés lors de cette première période avaient surtout traité de problématiques terrestres et l'on n'avait pas eu le temps d'aborder vraiment les problématiques maritimes.

Dans le cadre des travaux sur le PADD du SCoT, ce manque d'analyse s'est particulièrement fait sentir : la complexité des problématiques à traiter, le souci de ne pas « rater » un aspect important du sujet, a convaincu les élus d'accorder au domaine littoral et maritime une attention particulièrement forte. C'est pourquoi, ils ont co-piloté en 2010, avec le comité local des pêches du Guilvinec, **une étude sur l'identification des enjeux et attentes des acteurs maritimes** qui est un élément important de notre démarche aujourd'hui.

B. Des projets et des démarches cohérentes avec la charte des espaces côtiers bretons

Depuis 2007, sans mettre spécifiquement en avant le terme GIZC, nous avons poursuivi les démarches de développement du territoire en ayant à l'esprit les principes de gestion intégrée des zones côtières.

Une réunion d'information sur les dispositifs de gestion des espaces littoraux a été organisée par l'A OCD le 14 novembre 2008. Cette réunion, ouverte aux élus et acteurs professionnels du territoire, a permis de présenter 4 actions fortes : la charte des espaces côtiers bretons, le Parc Naturel Marin d'Iroise, la démarche Natura 2000 et de SAGE.

Le SIOCA a délibéré le 16 décembre 2008 pour la signature de la charte des espaces côtiers bretons (cf. annexe 4) : il espère trouver prochainement une date avec le Conseil Régional pour officialiser la signature.

En 2009, a démarré un nouveau **programme européen de développement local LEADER** dont la priorité cible s'énonce comme « Favoriser les dynamiques d'un territoire rural et littoral en gérant durablement les ressources locales ».

En 2008-2009, l'association Pesca Cornouaille a préparé et déposé une candidature pour l'appel à projets de **l'axe 4 du FEP** « Développement durable des zones de pêche en Cornouaille », cf annexe 5. La convention de mise en œuvre a été signée en juin 2010. L'AOCD a participé à l'élaboration de la candidature (qui se calquait fortement sur la démarche LEADER) et le président de l'AOCD est membre du comité de programmation du groupe FEP Cornouaille. Les objectifs qui y sont développés s'inscrivent dans le chantier phare n°2 de la charte régionale : « Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable ».

Si l'on se réfère à **la charte des espaces côtiers bretons** plusieurs autres chantiers phares de la région se déclinent à notre échelle territoriale, en voici quelques exemples :

➤ *Chantier 3 - Promouvoir des activités touristiques et nautiques durables (tourisme de découverte, déplacements doux, ports de plaisance)*

■ **La stratégie de développement du tourisme durable** met en avant la découverte des patrimoines naturel et culturel, les activités de plein air, la formation des professionnels du tourisme aux éco-gestes, ainsi qu'une offre disponible toute l'année avec des séjours promotionnels en février pour étaler la fréquentation,... Cette stratégie et la motivation des professionnels ont aidé le territoire à remporter **le trophée du tourisme responsable « voyage-sncf.com » en 2009.**

■ Afin de créer du lien entre les acteurs du tourisme et le milieu de la pêche, une **démarche de qualification sur le tourisme de pêche en mer** est en cours, menée par l'AOCD. Elle a pour but de promouvoir l'identité maritime du territoire, la filière pêche professionnelle et les bonnes pratiques de pêche de loisir afin de les valoriser auprès des vacanciers comme de la population locale. Elle s'adresse aux professionnels du tourisme (Offices de Tourisme, hébergements, restaurants, équipements de loisirs) qui font l'effort de se former et de s'informer sur le milieu de la pêche et postulant à une certification pour 3 ans (engagement au respect d'une charte). La certification vise à leur donner une connaissance du monde professionnel et des différentes pratiques de pêches récréatives, ainsi qu'un certain nombre d'outils de communication. Un cycle de formation démarrera au printemps 2011 avec, par exemple, au programme, des interventions du parc naturel marin d'Iroise (comportements responsables), de Normapêche (saisonnalité des poissons, labels de qualité), de la DDTM (réglementations pêche à pied, plaisance), des rencontres avec les professionnels (tellineurs, ostréiculteurs, algoculteurs),...

■ **Favoriser les déplacements doux** : la randonnée sous toutes ses formes est valorisée depuis longtemps dans le territoire, mais la création de **la véloroute littorale** autour de l'ouest de la Cornouaille dans les années à venir (2011-12-13) donnera une ampleur nouvelle aux déplacements cyclistes. Des liaisons locales entre les bourgs et les plages sont également réalisées, notamment en baie d'Audierne autour de la route du vent solaire.

■ **Encourager le nautisme et la découverte du milieu marin** : par exemple, découvrir le littoral par la mer en organisant, avec Nautisme en Finistère, **la semaine du petit cabotage** en Cornouaille. Des collaborations sont également établies avec l'association De Navigatio² pour une navigation plus écologique,...

² L'association De Navigatio est initiatrice du concept d'éconavigation. Son siège social se trouve à Douarnenez.

➤ *Chantier 5 - Améliorer la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de la zone côtière (protection espaces fragiles, biodiversité, sensibilisation, changement climatique)*

■ Une stratégie de valorisation du patrimoine naturel en développant des outils de médiation : une carte des milieux et paysages de l'ouest Cornouaille (cf. *Annexe 6*), un livret de découverte, un circuit multimédia, des prestations accompagnées de sorties nature, des centres d'interprétation de l'environnement ;

■ un travail de concertation et de mise en réseau avec les gestionnaires de sites naturels dont Natura 2000 à terre et en mer ;

■ le soutien d'un festival associatif qui *informe, fédère, crée, pense et divertit* sur les causes et conséquences du dérèglement climatique sur les zones côtières (festival « Si la mer monte » à l'île Tudy, <http://silamermonte.blogspot.com>).

➤ *chantier 9 - Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine culturel maritime (bateaux, ethnologie maritime, archéologie sous-marine, patrimoine immobilier, réseau des musées maritimes bretons)*

■ un schéma d'interprétation du patrimoine historique, faisant une large part au patrimoine maritime : ports abris, histoire des ports du Guilvinec, d'Audierne, de Douarnenez avec un chemin de la sardine ... (cf. *Annexe 7*)

■ un réseau des musées maritimes de l'ouest Cornouaille en cours de structuration.

➤ *Concernant les chantiers 4 (maîtriser l'urbanisation) et 7 (accélérer la restauration de la qualité des masses d'eaux côtières), deux démarches importantes pour le territoire sont en cours ayant une incidence importante pour la zone côtière : le SCOT et les SAGE. Ces démarches avancent en parallèle et en concertation mais il nous faut sans doute trouver l'articulation optimale.*

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT qui arrive aujourd'hui au stade de l'approbation par les élus s'inspire également de la GIZC et de la charte des espaces côtiers bretons.

C. Un SCoT centré sur le caractère maritime du territoire

Le bureau d'études PROSCOT, après une année de travail et de concertation, a rédigé un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le PADD est le document pivot du SCoT puisqu'il pose les grandes orientations de développement retenu pour les 20 ans à venir, tout le volet réglementaire qui en découlera devra être compatible avec les documents d'urbanisme communaux.

Ce choix de la « maritimité », c'est-à-dire d'un scénario de développement très largement axé sur le caractère maritime du territoire a été largement exposé auprès des acteurs du territoire. Il s'est imposé comme une évidence.

Le scénario a pour titre « *Mare nostrum* » et peut se résumer ainsi : « **Un développement plus productif assis sur les activités liées directement ou indirectement à la mer, intégrant le tourisme marchand** ».

Dans le domaine maritime, ce scénario souligne 7 points principaux : (cf. en annexe 8 leur développement dans l'extrait du PADD)

- *Un investissement fort pour préserver le secteur de la pêche considéré comme un enjeu économique et culturel à conforter ;*
- *L'élargissement de la « maritimité » aux productions agricoles locales (produits transformés) ;*
- *Une politique d'écotourisme marquée ;*
- *Des activités maritimes à lier avec les spécificités géographiques ;*
- *La viabilité d'un complexe portuaire performant ;*
- *L'organisation d'événements pour conforter l'image maritime ;*
- *Une logique de filière à faire prévaloir.*

D. Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Un des fils conducteurs d'une démarche de gestion intégrée des zones côtières est bien entendu **la qualité des masses d'eaux côtières**. La plupart des projets que l'on souhaitera mener auront en préalable et/ou comme condition, de garantir un bon état de la ressource en eau.

Les enjeux socio-économiques du territoire sont directement liées à la qualité de l'eau pour les activités qui en sont dépendantes : pêche, conchyliculture,... et les activités de loisirs ou récréatives comme la baignade, la plongée, la plaisance et les sports nautiques. La mise en adéquation des ressources, des besoins et des usages : eau potable, eau industrielle,... et les questions d'assainissement collectif, non collectif et pluvial engendrent la mise en place d'une politique de gestion des eaux.

L'ouest Cornouaille est concernée par 3 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) (voir carte). Ils sont tous à des stades d'avancement différent.

- **Le SAGE du Pays Bigouden/Cap Sizun** (ouest Cornouaille) concerne 35 communes du territoire en totalité ou en partie. Les principaux cours d'eau concernés sont au nombre de huit, dont la rivière de Pont-l'Abbé, le Ster de Lesconil et le Goyen, sans oublier le « chevelu » qui dévale de la baie d'Audierne.

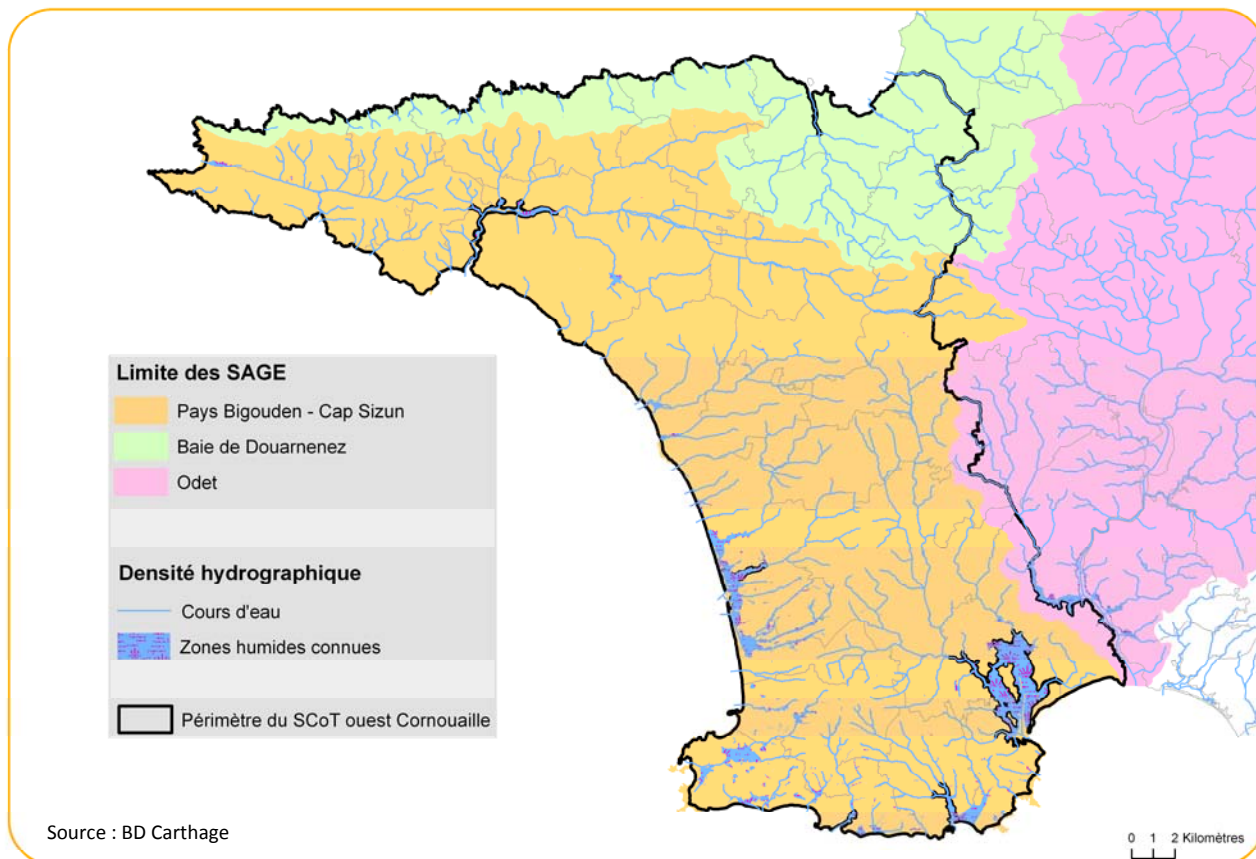
L'état initial et le diagnostic sont confiés à un bureau d'études. La Commission Locale de l'Eau (CLE) a mis en place 3 groupes de travail : l'eau dans les collectivités, la valorisation de milieux côtiers et estuariens et la valorisation de milieux ruraux. Plusieurs communes ont déjà réalisé l'inventaire des zones humides afin de les intégrer dans leurs documents d'urbanisme.

- **Le SAGE de la baie de Douarnenez**, en phase de création, concerne 9 communes du territoire. Depuis plusieurs années, des programmes de reconquête et de préservation de la qualité des eaux ont été réalisés sur ce territoire. Afin de pérenniser la dynamique, un contrat territorial de la baie de Douarnenez a été mis en place en 2009 en parallèle de la réflexion sur l'élaboration du SAGE. L'un des principaux volets d'action concerne la lutte contre les marées vertes.

- **Le SAGE de l'Odét** est approuvé depuis 2007. Les différents cours d'eau du périmètre se jettent tous dans l'Odét, impactant directement les eaux côtières de notre territoire.

Le SIOCA ne doit pas interférer dans les travaux des SAGE en cours d'élaboration pour piloter la démarche GIZC : les dispositifs doivent être complémentaires, une bonne concertation est nécessaire pour bien articuler les différentes réflexions. La Commission Locale de l'Eau a pour objectif de favoriser les usages de l'eau, mais n'intervient pas directement sur les usages que constituent la pêche, la baignade et sur la question d'aménagement des ports, etc.

Les Schémas d'Aménagement et des Gestion des Eaux de l'ouest Cornouaille



E. Une étude sur les enjeux et attentes des acteurs maritimes de l'ouest Cornouaille

Pour alimenter la réflexion des élus dans le cadre du PADD (cf. page 27), un travail d'approfondissement a été confié à Marion LE RENARD, étudiante de Master 2 Aménagement et Développement des territoires Maritimes et Côtiers à Lorient, de mars à août 2010. Encadrée à la fois par le SIOCA, l'AoCD et le comité local des pêches du Guilvinec, cette dernière a eu pour mission de :

- Identifier, à travers une série d'entretiens avec des acteurs ciblés (élus de communes, acteurs de la pêche, du nautisme et de la plaisance, gestionnaires d'espaces littoraux, animateurs de démarche SAGE...), les problématiques littorales et maritimes à traiter à court, moyen et long termes ;
- préciser l'échelle de traitement et les outils de gestion des différents enjeux : SCoT, Plan Locaux d'Urbanisme, Schéma de Mise en Valeur de la Mer ou démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Ce travail, restitué à l'ensemble des acteurs interrogés en juin 2010, a été validé par les délégués du SIOCA, en août 2010. Il apporte une base solide pour la suite des travaux notamment en matière de SCoT et de GIZC. L'étude complète est disponible sur le site internet du SIOCA www.sioca.fr.

C'est à partir de ce travail que nous émettons les 3 propositions d'actions pour les 3 années à venir. Ces actions nous semblent prioritaires dans le contexte actuel :

- 1. Améliorer le dispositif de gouvernance**
- 2. Envisager une nouvelle dynamique des ports**
- 3. Développer et valoriser les productions marines**

La démarche sera pilotée par un groupe projet à formaliser.

III. LE GROUPE PROJET – LA GOUVERNANCE

En ouest Cornouaille, plusieurs instances disposant de comités décisionnaires, travaillent sur des sujets relatifs à la gestion intégrée de la zone côtière, en particulier :

- le SIOCA pour l'élaboration du SCOT de l'ouest Cornouaille ;
- l'AOCD pour le développement touristique, patrimonial et culturel et le programme Leader à travers 4 commissions thématiques : commissions tourisme, environnement / ressources locales, culture et prospective ;
- les SAGE sur l'objectif de la qualité de l'eau, à travers les commissions locales de l'eau et la mise en place de commissions thématiques ;
- les opérateurs Natura 2000 sur la biodiversité et les milieux naturels en baie d'Audierne, en rivière de Pont-l'Abbé, en mer sur les roches de Penmarc'h ;
- les gestionnaires des espaces naturels (les communautés de communes, les syndicats, les associations) ;
- les comités des pêches et leur fédération ainsi que l'association Pesca et le groupe FEP Cornouaille pour la gestion durable des zones côtières tributaires de la pêche et de l'aquaculture.

Le fait de travailler sur le même territoire permet aux acteurs de se croiser régulièrement et, à l'AOCD, d'engager la concertation, la communication, la coordination, dans la recherche d'une cohérence territoriale.

Cependant, aucune instance formelle n'a encore été mise en place sur les problématiques maritimes même si elles sont traitées de manière transversale par ailleurs. C'est ce que cet appel à projet nous permettrait de réaliser : **la création et l'animation d'une commission « littoral » ou « GIZC »** à l'échelle de l'ouest Cornouaille où convergeraient les problématiques de la zone côtière.

Nous proposons de créer ce groupe projet à partir de groupes d'acteurs existants, sur la base du volontariat :

- ⇒ des membres de la commission environnement de l'AOCD : présence des associations et gestionnaires des sites littoraux, SAGE, parc naturel marin d'Iroise, agriculteurs,... ;
- ⇒ des membres du comité de suivi de l'étude de Marion Le Renard : présence des acteurs de la pêche et du milieu maritime ;
- ⇒ des membres du groupe de travail environnement du SIOCA : les élus locaux ;
- ⇒ des maires des communes littorales et notamment portuaires ;
- ⇒ en partenariat avec les services de l'Etat, de la Région, du Département, les universitaires et scientifiques... ;
- ⇒ toute autre personne utile à la progression des réflexions et projets.

(cf. liste en annexe 9).

Nous aurions donc un groupe-projet associant personnes privées et publiques, qui aurait pour **objectifs** de :

- coordonner des actions, mener la concertation, veiller à l'articulation des différents dispositifs en cours ;
- réfléchir sur des sujets concernant la zone côtière : identifier les besoins en études ou en expérimentation ; outre les sujets prioritaires retenus, d'autres préoccupations peuvent émerger comme les énergies marines, la loi littoral... ;

- diffuser des informations et des connaissances : mettre en place des outils de travail commun aux acteurs du territoire et des rencontres telles que conférences, formations et mise en réseau ;
- sensibiliser le grand public aux enjeux de la zone côtière.

IV. LES 3 ACTIONS PRIORITAIRES

ACTION 1 : POUR UNE MEILLEURE COORDINATION DES ACTIONS ET UN PARTAGE DE L'INFORMATION

UNE ANIMATION SPECIFIQUE

Pour atteindre les objectifs qui seront fixés par le groupe projet, **des moyens humains** sont nécessaires pour animer l'ensemble de la démarche. Une personne chargée de l'interface entre les démarches territoriales permettrait une meilleure concertation par un rapprochement des structures et renforcerait le lien terre-mer pour une meilleure gestion des usages et des espaces.

Les initiatives de concertation, communication, diffusion de l'information passent par **l'organisation de rencontres** entre les acteurs : conférences, séminaires, voyages d'étude et formations sont à prévoir.

L'intégration dans les réseaux est également indispensable pour échanger des expériences et bonnes pratiques : par exemple le réseau GIZC de Bretagne ou le réseau européen Farnet des groupes d'action locale pêche (axe 4 du FEP)...

La mise en œuvre des réflexions sur les sujets proposés suppose également un travail de **recherche et de relation avec les partenaires scientifiques et institutionnels** afin de répondre aux interrogations des acteurs de terrain. S'il faut engager des études, des cahiers des charges doivent être élaborés et le suivi assuré.

L'animateur pourrait aussi renforcer les actions de communication et de sensibilisation, en particulier auprès des jeunes.

CONSTRUIRE UN OUTIL DE TRAVAIL COMMUN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE

Lors d'une commission « environnement-ressources locales » de l'A OCD (octobre 2010), les participants avaient fait remarquer que de nombreuses démarches sont à l'œuvre sur le territoire, suscitant l'intervention de multiples opérateurs, la réalisation de nombreuses études et la sollicitation des mêmes élus à diverses commissions de travail. Ces démarches ne sont pas toujours connues par manque de temps consacré à la communication et la promotion des outils mis en place.

Il faut à tout prix éviter les redondances et mettre en commun les études qui sont menées de part et d'autre, par exemple, dans le cadre de l'élaboration du SCOT. Plusieurs acteurs confirmaient la **nécessité d'un lieu commun, centre de ressources, physique ou virtuel, qui permette de retrouver l'état des connaissances sur le territoire Ouest Cornouaille et recenser « qui fait quoi »**. Il était convenu de monter un groupe de réflexion sur cette thématique et d'y associer le SIOCA qui centralise déjà beaucoup d'informations.

La démarche de GIZC ne fait que renforcer cette proposition : le besoin se fait sentir de mieux coordonner les actions et mieux diffuser l'information pour que chacun puisse disposer du même niveau de connaissances et des mêmes données actualisées. C'est l'un des moyens d'améliorer le dispositif de gouvernance.

L'expérimentation sur le territoire de l'ouest Cornouaille pourrait être tentée avec les informations relatives à l'environnement, qui pourrait par la suite s'étendre à d'autres domaines comme l'habitat, les déplacements, l'énergie...

Il s'agit de recenser et rendre accessibles, sur **un site internet**, tous les documents existants et les données disponibles sur l'environnement, servant de référence pour les démarches en cours. **Chaque structure pourrait présenter ses actions, mettre en ligne ses études**, par exemple :

- les DOCOB des sites Natura 2000 ;
- l'état initial de l'environnement pour le SCOT ;
- l'état des lieux pour l'élaboration des SAGE ;
- le contrat de baie de Douarnenez ;
- les études d'aménagement du littoral à l'AOCD ;
- les études sur la pêche et les ressources halieutiques ;
- les mémoires d'étudiants...

On pourra mettre en téléchargement ou un lien vers des données géographiques du territoire. Bien sûr, il ne s'agit pas de refaire le site Bretagne Environnement mais de le faire connaître. Une newsletter pourra être envoyée tous les 2 mois pour informer des nouvelles contributions mises sur le site Internet.

On ajoutera une valeur considérable à l'outil en faisant appel aux universitaires, scientifiques intervenant sur notre territoire et disposant de données (IFREMER, GEOMER, Agro-campus Beg-Meil, Institut de géoarchitecture...).

L'idée, dans un premier temps, est de construire **un outil de travail pour les acteurs du territoire** ; mais on peut réfléchir aux utilisateurs potentiels de ce site et prévoir peut-être une double entrée : vulgarisation pour le grand public et en intranet pour les professionnels (techniciens, élus, forums).

On cherchera aussi à optimiser les liens avec les sites internet existants comme celui de l'AOCD pour diffuser au grand public, par exemple, des informations sur la pêche à pied de loisir : qualité de l'eau, zones interdites, tailles requises, bonnes pratiques, protection de la ressource, conseils et mises en garde...

Une hiérarchisation et une organisation de l'information s'imposera. La conception du site au démarrage nécessitera des compétences spécialisées. L'insertion des informations, le suivi, la mise à jour devront être réalisés en interne par le chargé de mission.

MISE EN ŒUVRE ET MOYENS

- **Recrutement d'un chargé de mission sur deux ans et demi** : juin 2011-décembre 2013

Estimation : salaires et charges : 30 000 € / an x 2.5 = 75 000 €

Frais de mission : 2000 €/ an x 2.5 = 5000 €

Frais de structure : 5 000 €

- **Création d'un site internet / plateforme collaborative**

Un consultant informatique au démarrage pour la construction du site : estimation 10 000 € ;

Le chargé de mission rédigera le cahier des charges.

Une aide du programme Leader pourrait être envisagée pour démarrer l'opération liée à une meilleure diffusion des connaissances sur l'environnement (action 1 – gérer et valoriser le patrimoine naturel – connaître pour mieux comprendre)

➤ Organisation de rencontres

Frais logistique et d'organisation, intervenants, location de salles, frais d'accueil et documentation :

Une estimation de 800 € par séminaire, à raison d'une rencontre par trimestre (8 séminaire), soit un budget de 6 400 € ;

2 voyages d'étude dans des territoires bretons, incluant des frais de transport : 3 600 €

On peut également imaginer un projet de coopération avec un autre territoire français ou européen qui pourrait correspondre aux objectifs du groupe FEP Cornouaille.

Budget pour 3 ans

Nature des dépenses		Coût HT	Financements possibles
Un chargé de mission sur deux ans et demi	Salaires et charges	75 000 €	Etat/Région (80 %) SIOCA (20 %)
	Frais de mission	5 000 €	
	Frais de structure	5 000 €	
Un site internet	Consultant pour la création et le démarrage	10 000 €	
Organisation de rencontres, séminaires	8 séminaires x 800 €	6 400 €	
Organisation de 2 voyages d'étude (à la journée)	Transport, déjeuner	3 600 €	
TOTAL		105 000 €	

EFFETS ATTENDUS

- un meilleur dialogue entre tous les acteurs concernés et surtout entre les pêcheurs et les élus ;
- une meilleure compréhension des uns et des autres, une culture commune sur les enjeux et les projets du territoire liés au littoral ;
- un partage des connaissances pour mettre chacun au même niveau ;
- une gouvernance améliorée : des décisions partagées entre acteurs publics et privés.

ACTION 2 – DEVELOPPER ET VALORISER LES PRODUCTIONS MARINES

DES ENJEUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR L'ECONOMIE LOCALE

La pression sur la ressource dans la bande côtière ne cesse de s'accroître et ne cessera d'augmenter. En effet, avec l'augmentation du coût de l'énergie, les pêcheurs ont tendance à aller moins loin et à se concentrer sur une zone côtière plus proche. Les pêcheurs de loisirs revendiquent aussi leur part des ressources de la mer, tout comme les pêcheurs à pied amateurs qui accroissent la pression déjà exercée par les professionnels.

Les pêcheurs, conscients de la rareté de la ressource, mettent en place des mesures de gestion favorables à son renouvellement (par exemple : la langoustine, le bar de ligne...).

La diversification des ressources est aussi évoquée parmi les solutions pour alléger cette pression et aller vers un partage équilibré de la ressource. Les possibilités de développement et de valorisation des productions marines concernent d'une part les gisements naturels pour la pêche à pied, d'autre part, les cultures ou élevages marins, à terre et en mer.

Cette hypothèse mérite d'être approfondie sérieusement car elle aurait des implications fondamentales pour l'avenir du territoire : l'enjeu environnemental est fort pour les écosystèmes côtiers et la vie économique locale pourrait envisager de nouvelles perspectives avec de nouvelles filières et de nouveaux marchés, de nouvelles entreprises de transformation...

C'est l'une des préconisations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT qu'il s'agit de vérifier.

Il faut bien entendu poser en préalable qu'aucun développement ne sera possible sans une bonne qualité de l'eau. La commission « valorisation des milieux côtiers et estuariens » du SAGE Ouest Cornouaille base ses travaux sur la qualité de masses d'eaux côtières. Ses réflexions et préconisations seront prises en compte grâce à une concertation permanente au sein du groupe projet.

EVALUER LES CONDITIONS ET LES LIMITES DU DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS MARINES, PAR RAPPORT AU MILIEU, A L'ESPACE, AUX MARCHES...

Il nous semble nécessaire d'engager une recherche pour évaluer le potentiel de développement des productions marines dans notre zone côtière. Cette étude devra répondre à 3 questions principales :

1 - Peut-on diversifier les ressources ?

Quelles productions peut-on explorer, expérimenter, avec quels impacts sur le milieu ?

Il ne s'agit pas, en effet de créer de nouvelles sources de pollution ou de déstabiliser le milieu naturel. Les questions qui se posent sont nombreuses et variées et les réponses impliquent la collaboration avec les scientifiques (IFREMER, Agro-campus Beg-Meil notamment), les organisations professionnelles (Comité régional conchyliculture Bretagne Sud, comités des pêches). Une première étape sera de s'approprier les connaissances sur le sujet et, dans un deuxième temps, d'engager les études complémentaires dont on aurait besoin.

D'ores et déjà, un certain nombre de sujets nous interpellent :

- Les pêcheurs à pied ramassent actuellement tellines, palourdes et coques. De grosses inquiétudes germent depuis quelques mois devant la chute du gisement de tellines en baie d'Audierne. La connaissance

et la gestion de ces gisements sont, bien entendu, des éléments incontournables pour continuer cette activité.

- Les ostréiculteurs sont en proie à de graves difficultés face à la mortalité des huîtres juvéniles. C'est un phénomène national qui n'est pas sans répercussions sur les entreprises de l'ouest Cornouaille.

- Y a-t-il dans l'espace maritime de l'ouest Cornouaille de réelles potentialités de développement d'élevages marins comme à l'île de Sein par exemple (huîtres, ormeaux) ?

- La création de réserves, aires marines protégées ou zones Natura 2000 aura-t-elle un impact sur le renouvellement de certaines espèces ? par exemple, la protection de la Chaussée de Sein comme zone interdite de pêche aux langoustes permettra-t-elle le retour de ce crustacé ? (projet suivi par le parc naturel marin d'Iroise). Est-ce un moyen pour mieux gérer la ressource, de même qu'imposer le repos biologique sur certaines espèces ?

- La culture des algues ou des salicornes a-t-elle un intérêt local et des potentialités de développement ?

- ...

2-Quels sont les espaces disponibles à terre et en mer ?

L'espace est, bien entendu, une condition limitative du développement des productions.

A terre, le domaine public maritime de l'ouest Cornouaille arrivera à saturation dans un avenir très proche pour les concessions. Aujourd'hui, le territoire dispose de 123 concessions conchylicoles d'une surface d'environ 94 ha à proximité des rivages de Douarnenez, l'île de Sein, du Guilvinec, de Treffiagat, et sur l'estuaire du Goyen, les rivières de Pont l'Abbé et de l'Odet. Un gisement classé de coques et de palourdes est à signaler sur la rivière de Pont-l'Abbé.

Les professionnels ont aussi besoin d'infrastructures adaptées sur le littoral. Il s'agit donc de voir comment optimiser les implantations à terre, et sur le DPM (notion importante dans le SCOT).

Par ailleurs, si l'espace terrestre est limité, quelles sont les possibilités de développement d'activités aquacoles en mer ? On peut penser au potentiel de la baie de Douarnenez.

3-Des productions pour quels marchés ?

Si les conditions sont réunies pour développer de nouvelles productions, il faudra s'interroger sur les possibilités de commercialisation.

Les circuits de commercialisation de la marée sont bien organisés, surtout pour les marchés lointains, mais il y a lieu de se demander si, localement, on peut également développer la consommation des produits de la mer, en partenariat avec les mareyeurs et les poissonniers. Peut-on trouver de nouvelles niches de marché ?

L'exemple de la telline montre que ce coquillage n'est pas du tout connu des consommateurs locaux car toute la production est exportée.

Les algues alimentaires peuvent-elles aussi trouver des débouchés ?

Comment conserver les marchés tout en gérant les ressources ? (renouvellement, reproduction, saisonnalité). Par exemple, on a réussi à imposer aux pêcheurs côtiers un repos biologique sur le bar, du 15/2 au 15/3, qui est plus ou moins respecté. Mais dès qu'il n'y a pas assez d'apports sous criée, le marché va s'approvisionner ailleurs et il n'est pas facile ensuite de récupérer sa part.

ELARGIR LA VALORISATION DES PRODUCTIONS MARINES AUX PRODUCTIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

La question des marchés va appeler de nouvelles réflexions convergentes entre les produits de l'agriculture et les produits de la pêche et aquaculture.

En effet, les produits de la terre et de la mer ont des problématiques communes :

- le développement des circuits courts (encourager la consommation locale) ;
- la saisonnalité des productions ;
- les produits associés à l'image du territoire : identification territoriale, écolabels...Comment garantir la qualité d'un produit issu d'un environnement privilégié ?
- les possibilités de valoriser, de transformer sur le territoire. Quelles entreprises peuvent se développer sur le territoire au plus près de la matière première, et à quelles conditions ?

Au sujet des circuits courts, il ne s'agit pas de tout miser sur les marchés de proximité ou de revoir tous les circuits de commercialisation existant aujourd'hui, mais de progresser dans le rapprochement entre les producteurs et les consommateurs de Cornouaille.

Il faut encourager la consommation locale : faire connaître à nos jeunes l'apprentissage de la consommation du poisson, d'une part, et ne pas décevoir les touristes qui cherchent du poisson frais, d'autre part. Les restaurateurs, les structures touristiques peuvent se faire le relais d'émissions très médiatiques sur les cours de cuisine.

Dans la notion de circuit court, il ne s'agit pas exclusivement de la vente directe. C'est aussi trouver de nouveaux créneaux de marché, développer les réseaux de proximité, vendre au plus près du lieu de production, en limitant le nombre d'intermédiaires. Les mareyeurs, les commerçants, les restaurants collectifs ont leur rôle à jouer dans cette démarche.

Les démarches menées dans le cadre du programme LEADER et de l'axe 4 du FEP peuvent converger vers un même objectif d'organisation de projets : mise en relation des producteurs, recherche de partenariats, étude de nouveaux modes de commercialisation, de visibilité de l'offre locale...

Des actions de promotion, d'éducation du consommateur, de valorisation des produits de Cornouaille seront à envisager.

MISE EN ŒUVRE ET MOYENS

➤ **Création d'un groupe de réflexion sur les productions marines.**

Ce groupe sera animé par le chargé de mission recruté pour l'action 1. Il s'agira d'assurer :

- recherche des données, connaissances, études existantes auprès des scientifiques et organisations professionnelles ;
- identification des sujets à étudier plus spécifiquement ;
- définition d'un cahier des charges pour des études complémentaires.

Ces études s'inscrivent aussi dans les objectifs du groupe FEP Cornouaille : des cofinancements pourraient être sollicités de ce côté.

➤ **Mise en place d'un autre groupe de réflexion sur les marchés de proximité, mettant en relation les producteurs de la mer et de la terre.** Ce travail sera largement assuré par l'A OCD avec la collaboration du

chargé de mission. De fait, ce groupe s'inscrit dans la continuité des travaux engagés dans le cadre du programme LEADER. Il s'agira notamment de :

- expérimenter des projets collectifs, transversaux ;
- travailler sur l'approvisionnement des restaurants collectifs du territoire par exemple.

La démarche pourrait éventuellement être soutenue dans le cadre du programme Leader.

Budget sur 3 ans

Nature des dépenses	Coût HT	Financements possibles
Etudes sur les productions marines	40 000 €	Etat / Région 80 % SIOCA 20 %
Etudes sur la commercialisation, études de marchés	20 000 €	
Expérimentation de projets	20 000 €	
TOTAL	80 000 €	

EFFETS ATTENDUS

- la connaissance des milieux naturels propices au développement de ressources marines ;
- donner un cadre favorable au développement d'activités de production ;
- mettre en œuvre les actions adéquates pour encourager le développement d'activités économiques respectueuses de l'environnement ;
 - un recentrage de l'économie, développement endogène, création d'emplois et de valeur ajoutée sur place ;
 - des actions plus partenariales entre producteurs de la mer et de la terre, les consommateurs et les intermédiaires locaux.

ACTION 3 : QUELLE VOCATION POUR LE COMPLEXE PORTUAIRE OUEST CORNOUAILLAIS ? QUEL EQUILIBRE PECHE/PLAISANCE ?

GARDER LA PECHE AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE CORNOUAILLAISE

Les 6 ports de pêche de l'Ouest Cornouaille constituent un complexe performant et essentiel au dynamisme économique du territoire : modernisé, il dispose de criées performantes (Le Guilvinec, Loctudy, Plouhinec, St Guénolé), d'équipements récents et coûteux (élévateur à bateaux au Guilvinec), d'infrastructures modernes.

Le schéma actuel des ports cornouillais est coûteux et peu rentable pour la CCI qui en est l'unique concessionnaire (jusqu'à 2014 pour certains ports). Plusieurs acteurs souhaiteraient fermer certaines criées. Parallèlement, les projets de ports de plaisance se multiplient sur le littoral (extension à Loctudy, travaux dans l'arrière port au Guilvinec, projet de port d'escale à Lesconil, port de Rosmeur à Douarnenez...). Si l'on ne veut pas voir les ports de pêche cornouillais disparaître peu à peu pour laisser la place aux ports de plaisance, considérés comme plus attrayants et rentables puisque la demande est réelle sur le sud Bretagne (600 demandes à Loctudy sur liste d'attente), il est nécessaire de rentabiliser, de rationaliser ce système. Il est important pour le territoire de définir un projet de localisation des ports pour le futur proche. Que veut-on pour le territoire? L'enjeu profond ici est de préciser si l'on veut en Cornouaille «une population maritime ou une population de plaisanciers»¹.

Extrait de l'étude de Marion Le Renard pour le SIOCA

Malgré la diminution des bateaux et des apports, l'activité des ports de pêche reste absolument d'actualité. Elle est affirmée comme une priorité dans le SCOT, réaffirmée par tous les acteurs lors des rencontres et mobilisations diverses.

Cependant, il est également un diagnostic partagé par tous : la baisse des apports, le recul ou l'arrêt de certaines activités (fermeture de la criée de Lesconil) imposent de redéfinir la place de la pêche. Il faudra le faire dans le cadre d'une réflexion prospective qui pose bien la question du remplacement partiel de celle-ci par d'autres activités économiques et, notamment, par la plaisance qui peu à peu s'installe dans les bassins portuaires

Cette approche s'impose à l'échelle du bassin de navigation que constitue l'ouest Cornouaille car c'est bien de l'articulation pêche/plaisance qu'il s'agit.

UNE MUTATION DES PORTS DE PECHE VERS LA PLAISANCE

Contrairement au secteur de Concarneau/Port La Forêt, largement dédié à la plaisance, l'ouest Cornouaille n'a pas de culture de plaisance affirmée. Nos côtes sont peu pratiquées par les plaisanciers: alors que l'est de Bénodet est un terrain de jeux privilégiés des « voileux » français et étrangers, ces derniers dépassant rarement le port de Loctudy à l'ouest.

Plusieurs raisons expliquent cette faible attractivité touristique :

- culturellement, l'ouest Cornouaille est le territoire de la pêche professionnelle (pays bigouden sud, Douarnenez). Les ports de pêche sont peu accueillants pour les bateaux de plaisance (peu de places de

visiteurs, peu d'espace d'accueil pour les plaisanciers), ils sont présentés comme peu hospitaliers dans les instructions nautiques... ;

- la côte est perçue comme relativement dangereuse (ce qui est juste avec les rochers de Penmarc'h, la pointe du Raz) mais elle dispose d'atouts immenses : des ports abrités, en cœur de ville (port-Rhu à Douarnenez, port d'Audierne, Lesconil, Ste Marine, Pont-l'Abbé), des sites de mouillage de charme, des ambiances maritimes extrêmement diverses.

VERS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DES PORTS EQUILIBRANT LA PECHE ET LA PLAISANCE

Même si la baisse de l'activité pêche semble inéluctable, personne ne souhaite la voir condamnée. Les résultats de l'année 2010 sont plutôt satisfaisants d'après la CCI et la Cornouaille garde toujours sa première place française pour la pêche fraîche. L'attrait touristique des ports de pêche n'est pas négligeable non plus. Cependant, il semble évident que la pêche n'aura plus l'exclusivité dans nos ports ; les pêcheurs reconnaissent cette évolution mais voudraient qu'elle se fasse dans les meilleures conditions pour eux.

Le glissement des activités vers la plaisance peut-il assurer la viabilité d'un complexe portuaire performant ? Cet enjeu fort pour le SCOT nécessite un exercice de prospective dans une vision d'aménagement du territoire et de l'espace nautique.

Aujourd'hui, chaque commune portuaire est en train de s'interroger sur le devenir de son port de façon indépendante, sans le replacer dans un contexte plus large. Pourtant les 6 ports devront bien se positionner dans des logiques complémentaires tant au niveau de la pêche que de la plaisance. C'est l'enjeu d'une étude que souhaite engager le SIOCA afin de fournir des aides à la décision pour les communes envisageant le réaménagement de leur espace portuaire.

Nous avons besoin, dans cette perspective, d'une vision globale des 6 ports où s'affirmeraient les vocations de chacun d'entre eux vers une mixité pêche/plaisance souhaitable.

Cette étude devra répondre à un certain nombre de questions :

1 - Quelle place pour la pêche ?

Envisager une nouvelle dynamique des ports, suppose de réfléchir aussi sur le partage de la ressource halieutique de la bande côtière entre les pêcheurs professionnels et les pêcheurs de loisirs. Il faudra prévenir de nouveaux conflits entre catégories par une gestion commune des pêcheries. La zone Natura 2000 des roches de Penmarc'h peut servir de laboratoire en la matière.

Avant de déterminer le seuil de développement de la plaisance dans les ports de pêche, il est indispensable de déterminer les besoins en espaces et infrastructure, à long terme, de l'activité pêche en fonction des prévisions économiques mais aussi de la volonté des acteurs de la préserver. Des infrastructures peuvent-elles être partagées par des utilisateurs pêcheurs et plaisanciers pour une meilleure rentabilité ? par exemple les aires de carénage aux normes environnementales ? les cales d'accès au rivage ? Il en est de même pour les besoins en services : entretien, réparation, gasoil, avitaillement ; quels services dans quels ports ?

Selon les conditions de maintien de l'activité, il se posera aussi la question du changement de vocation des bâtiments et des futures friches (exemple de la criée fermée sur le port de Lesconil). Quelles sont les possibilités de changement de destination, comment prévoir cette nouvelle vocation dans les PLU ? Comment aménager les espaces libérés afin de créer des espaces portuaires attractifs pour les entreprises et envisager une diversification des activités ?

Les besoins logistiques de la filière pêche et mareyage ont été, en partie, étudiés par l'étude sur la mutualisation des transports menée par le SIOCA en 2010 mais aussi par les services de la CCI. Une réorganisation des criées et des ramassages de poissons entre ports est en cours. Néanmoins, les services des communautés, les communes concernées, et surtout les professionnels devront être consultés sur ce point.

La question du dragage des ports est très controversée, en particulier, à Loctudy. Elle est en suspens depuis des années face à l'opposition des pêcheurs pour le clapage en mer à proximité des zones de pêche : il faudra bien se poser la question de la destination des boues de dragage dans le futur (valorisation à terre, clapage en mer,...).

2 - Quel type de plaisance souhaitons-nous ?

D'évidence, les atouts touristiques de la destination ont des marges importantes de développement. Encore faut-il les mesurer et préciser certains points essentiels. Le développement de plaisance entraîne en effet de très nombreuses questions.

Avant de déterminer le partage de l'espace dans les bassins portuaires, il est indispensable de bien appréhender la demande réelle et d'en déduire les besoins en espaces et services, en places de port...

On évoque le chiffre de 2000 places manquantes dans les ports du Finistère ; sur l'ensemble de nos 6 ports, on pourrait étudier les principes d'une gestion dynamique des places à flot et à sec pour évaluer le nombre de places souhaitées / possibles.

Par ailleurs, il faudrait analyser le profil des plaisanciers sur les listes d'attente et l'évolution des pratiques : plutôt voiliers ou vedettes pêche-promenade ? Les nouvelles pratique de la copropriété ou de la location de bateau chez les jeunes ou encore le développement des bateaux transportables peuvent faire évoluer le modèle actuel de « parking à bateaux ».

La typologie dominante des vedettes de 6 m pour la pêche-promenade risque de poser des problèmes de cohabitation avec les pêcheurs professionnels car elle accroît la concurrence sur la ressource. La question d'une pêche responsable, avec des bonnes pratiques, le respect des réglementations, et les moyens de contrôle suffisants se posera inévitablement.

La stratégie de tourisme durable qui est développée en ouest Cornouaille privilégie avant tout le développement d'une plaisance à la voile. Le positionnement durable de la plaisance induit la généralisation du concept d'éconavigation ainsi qu'un accueil spécifique sur les mouillages et dans les ports.

FAIRE DE L'OUEST CORNOUAILLE UN ESPACE NAUTIQUE DURABLE

Le développement de la plaisance dans nos ports de pêche induit de nombreuses évolutions :

- des transformations en terme d'animation (la plaisance est très saisonnière, la pêche est active toute l'année) ;
- des besoins en maintenance et réparation (ce ne sont pas tout à fait les mêmes métiers pour la pêche et la plaisance mais il y a peut-être des services communs à identifier) ;
- des besoins en termes d'infrastructure et services portuaires : cales d'accès, cales de carénage aux normes environnementales, récupérateur des eaux noires et grises, des espaces à terre pour la mise à sec des bateaux ; veiller à encadrer les activités polluantes ;
- un souci d'aménagement paysager des espaces portuaires ;

- interactions entre les différents espaces et leurs différentes fonctions : portuaire, économique, environnement, tourisme-loisirs, social, urbaine... ;
- nouvelles filières entre la construction et la déconstruction/recyclage de bateaux ? valoriser les savoir-faire sur la construction des bateaux en bois toujours dans un souci de navigation écologique ;
- des besoins en terme d'accueil touristique : la plaisance est une forme de tourisme qui implique l'accès à certains services (location de vélos pour visiter, se déplacer, commerces de proximité, restauration, informations, réparation).

Il s'agira également de fonder un espace de plaisance :

- en poussant les pratiquants à sortir des ports pour découvrir des espaces en valorisant l'espace nautique, en encourageant les passages en ports (passeport échelle Cornouaille ?) mais aussi en mouillages ;
- en encourageant le cabotage, les escales : le port de Lesconil a enregistré 500 nuitées d'escale à l'été 2010 (première année véritable de l'accueil de plaisanciers), nuitées qui génèrent des retombées économiques sur les activités commerciales du village ;
- en travaillant avec les capitaineries pour améliorer la qualité de leur accueil visiteur et fournir des supports spécifiques.

L'ensemble de ces conséquences économiques, sociales, devront être étudiées.

MISE EN OEUVRE ET MOYENS

Une première approche en interne par le chargé de mission sur la base des travaux des comités des pêches, de la CCI, PESCA, Nautisme en Finistère (NEF), Parc Naturel Marine d'Iroise,...pour faire l'état des différentes démarches déjà engagées et préfigurer une vision d'ensemble des différentes problématiques ;

Il s'agira également de prendre contact avec Atout France qui a assisté les communes de Guilvinec et Lesconil dans leurs réflexions d'aménagement de leur espace portuaire vers la plaisance.

Le chargé de mission aura également en charge :

- constituer un groupe de travail avec les communes portuaires, les associations de plaisanciers et les pêcheurs, les autres utilisateurs des espaces portuaires, clubs nautiques, entreprises de services, de mareyage... ;
- rédiger un cahier des charges et confier une étude à un bureau d'études spécialisé sur les questions pour déterminer un schéma de développement pêche plaisance à l'échelle ouest Cornouaille ;
- intégrer les projets communaux dans cette vision à l'échelle de l'ouest Cornouaille ;
- travailler sur la partie développement touristique avec l'AOCD et ses partenaires.

Budget pour 3 ans

Nature des dépenses	Coût HT	Financements possibles
études SIOCA	40 000 €	Etat / région Mairies- SIOCA
études complémentaires des communes	35 000 €	
Total	75 000 €	

EFFETS ATTENDUS

- disposer d'un schéma de développement portuaire, à l'échelle de l'ouest Cornouaille, assurant la visibilité des différentes fonctions pêche/plaisance et offrant une analyse des contraintes (équipements, infrastructures nécessaires, changements d'affectations des parcelles,..) à inscrire dans les documents d'urbanisme ;
 - apporter un appui aux communes engagées, de façon isolée, dans des démarches similaires ;
 - offrir au secteur de la pêche les conditions favorables à son maintien et son développement ;
 - préparer et assurer une cohabitation « harmonieuse » entre les différents acteurs, rapprocher les différents utilisateurs et gestionnaires des ports (pêcheurs, plaisanciers, CCI, Conseil général, capitainerie, communes,...) ;
 - favoriser le développement d'une plaisance durable sur le territoire, améliorer la visibilité de l'ouest Cornouaille comme destination de tourisme durable ;
 - organiser et prévoir le développement d'une offre touristique dans les ports, développer une culture d'escale plaisance, en lien avec les capitaineries et les OTSI ;
 - contribuer très directement à l'application du SCOT.

APPEL A PROJET GIZC - BUDGET OUEST CORNOUAILLE (€ TTC)

DEPENSES	FINANCEMENTS					
	ETAT/ Région/ FEDER		SIOCA		SOMME	
Action 1 - Améliorer la gouvernance						
Recrutement d'un animateur de la démarche (30 000 €/an)	85 000		68 000	80%	17 000	85 000
2 ans et demi (début 2012 à mi 2014)						
salaires et charges + frais de mission + frais de structure						
Création d'un site internet	10 000		8 000	80%	2 000	10 000
Prestation d'un consultant informatique						
Organisation rencontres des acteurs	10 000		8 000	80%	2 000	10 000
Organisation de 8 séminaires : 1 / trimestre x 2ans - 800 € x 8 = 6400 €						
Organisation de 2 voyage d'études : 3 600 €						
SOUS TOTAL 1	105 000		84 000	80%	21 000	20% 105 000
Action 2 - Développer et valoriser les productions marines						
Etudes sur les productions marines	40 000		32 000	80%	8 000	40 000
Etudes sur la commercialisation, études de marchés	20 000		16 000	80%	4 000	20 000
Expérimentation de projets	20 000		16 000	80%	4 000	20 000
SOUS-TOTAL 2	80 000		64 000	80%	16 000	20% 80 000
Action 3 - une nouvelle dynamique des ports équilibrant la pêche et la plaisance						
Etudes prospective SIOCA	40000		32 000	80%	8 000	40 000
Etudes complémentaires communes	35000		28 000	80%	7 000	35 000
SOUS-TOTAL 3	75 000		60 000	80%	15 000	20% 75 000
TOTAL	260 000		208 000	80%	52 000	20% 208 000

RECAPITULATIF

DEPENSES			RESSOURCES		
Action 1	105 000		Etat/ Région/FEDER	80%	208 000
Action 2	80 000		SIOCA	20%	52 000
Action 3	75 000				
TOTAL	260 000				208 000

V. METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE ET PILOTAGE DU PROJET

A. Méthodologie de mise en œuvre

Le groupe projet s'est réuni le 11 février 2011 et a validé les principes de la démarche GIZC ainsi que les actions proposées (cf. *en annexe 10* la liste des présents et les articles de presse).

Si nous obtenons une réponse positive à notre candidature, nous pourrions accélérer notre démarche avec l'aide d'un chargé de mission. Le calendrier serait le suivant :

- Recrutement du chargé de mission au cours de l'été 2011 ;
- Engagement de la concertation à l'automne 2011 ;
- Rédaction des cahiers des charges pour les études, à la fin de l'année 2011 ;
- Les études sur les ports et sur les productions marines pourraient démarrer en 2012.

On imagine que, parallèlement, à nos réflexions stratégiques sur l'ensemble du territoire, des projets peuvent émerger localement, relevant d'une démarche de GIZC. La méthodologie que nous avons suivie lors du précédent programme avait été appréciée car elle permettait de résoudre certains problèmes de façon pragmatique en finançant certaines actions pilotes (études en particulier).

Ces projets méritent d'être accompagnés afin qu'ils s'inscrivent au mieux dans la démarche globale.

Certains projets sont déjà pressentis mais ils ne sont pas tous au même stade de réalisation. Certains d'entre eux pourront faire appel à d'autres dispositifs de financement comme l'axe 4 du FEP mais les fonds européens nécessitent des cofinancements publics nationaux.

On pense en particulier à :

- l'étude sur l'avenir et l'aménagement de l'espace portuaire de Lesconil ;
- un projet de coopérative pour les pêcheurs à pied ;
- une fête de la telline pour en faire la promotion localement et faire connaître ce coquillage aux consommateurs locaux.

B. Pilotage du projet : Le SIOCA et l'AOCD

Le projet sera piloté par le tandem SIOCA / AOCD :

- Le SIOCA sera le porteur de la démarche GIZC et embauchera le chargé de mission qui sera encadré par l'AOCD.

- L'AOCD agira comme maître d'œuvre du SIOCA comme pour la mise en œuvre du SCOT. Elle aura notamment le rôle de mobiliser et de mettre en réseau les acteurs du territoire.

Le fait que les problématiques de gestion intégrée des zones côtières sont directement liées à celles du SCOT et des SAGE, devrait garantir la pérennité de la démarche dans les années à venir, le SIOCA étant très mobilisé sur le caractère maritime du territoire.

Une évaluation de la démarche sera réalisée en fin de programme (2013) afin de mesurer les progrès effectués par rapport à la situation actuelle et vérifier que nos objectifs ont bien été atteints, notamment en matière de développement durable.

Dans cette perspective des indicateurs seront définis, au démarrage de la démarche, auprès de chaque groupe de travail. Certains d'entre eux sont déjà pressentis :

Concertation et partage des connaissances

- une meilleure concertation entre les acteurs, une habitude de mobilisation et de rencontres (nombre de personnes ayant participé aux séminaires ou déplacements et diversité des secteurs représentés) ;
- la mise en place d'un outil de partage de connaissance (site internet), étoffé (nombre de documents disponibles, qualité scientifique de ces derniers) reconnu et utilisé (nombre de connexions par mois)...

Economie/Environnement

- l'existence d'un schéma de développement des productions marines identifiant, par type de production, les localisations les plus favorables à terre et en mer et les opportunités de développement (appropriation des résultats : expérimentations prévues, engagées...);
- la réalisation d'études d'impact ciblées permettant de valider des hypothèses concernant la gestion de la ressource (appropriation des résultats : expérimentations prévues, engagées..).